

SOMMAIRE

I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2026

- A. Quelles perspectives 2026 au niveau mondial et européen ?
- B. Quelles perspectives 2026 en France ?
- C. La situation des finances locales

II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2026

- A. Les concours financiers de l'Etat
- B. La revalorisation des bases de fiscalité locale
- C. Autres dispositifs

III – DANS QUELLE SITUATION FINANCIÈRE EST NOTRE AGGLOMÉRATION ET QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ?

- A. Avant rétrospective
- B. Après rétrospective

IV – UN BUDGET PRIMITIF 2026 DE MAÎTRISE

- A. Les produits de fonctionnement
- B. Les charges de fonctionnement
- C. Quelles sont nos priorités ?



Présentation générale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit en terme financier le choix politique des élus.

Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape. Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT qui s'applique aux structures intercommunales comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations budgétaires.

Le DOB, prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) doit porter tant sur le budget principal que sur les budgets annexes, et doit désormais s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sont définis par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Le budget primitif 2026 est marquée par deux faits majeurs :

- Le premier est qu'il est construit de nouveau dans un contexte de crise politique majeure avec un projet de loi de finances (PLF) finalement voté le 06 février 2026 après la mise en œuvre de l'art 49.3 de la constitution. Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026. Dans cet objectif, il propose en particulier de ralentir la hausse des dépenses publiques, pour diminuer leur part dans le PIB. En 2026, les dépenses de l'État s'élèveront à près de 501 Md€, soit +10,5 Md€ par rapport à 2025.
- Enfin, ce budget de transition sera aligné sur les priorités définies par le nouvel exécutif du mandat 2026-2032.

Ainsi, après avoir dressé le contexte économique actuel et les perspectives nationales pour l'année à venir, nous aborderons successivement :

- **Les nouvelles mesures prévues par la Loi de finances** pour 2026 et les conséquences éventuelles sur nos finances intercommunales
- **La situation financière actuelle et future** de Mont de Marsan agglomération ;
- **Les grandes orientations pluriannuelles ;**
- **Les grandes orientations du projet de budget primitif** pour l'exercice 2026



I – CONTEXTE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2026

A – Quelles perspectives 2026 ?

Un ralentissement de l'inflation et une croissance stable prévu en 2026

La croissance mondiale continue sur une dynamique stable avec une prévision attendue à 2,9%.

Le combat contre l'inflation continue et elle devrait passer de 4,2% en 2025 puis à 3,6% en 2026, selon le fond monétaire international. Malgré la subsistance de conflits régionaux, des niveaux d'endettement public important, d'un ralentissement de la consommation et une croissance à moyen terme faible, les perspectives de croissance sont jugées stables pour l'année 2026 avec 2,8%.

La croissance 2025 en zone euro s'établit à 1,3 %. Elle serait attendue à 1,2% en 2026. Cela restera une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. Une partie de la bonne performance de la croissance en zone euro traduit une anticipation des droits de douanes US, avec une forte hausse des exportations de biens européens vers les États-Unis au 1er semestre 2025.

La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne.

La politique monétaire de la banque centrale européenne a, quant à elle, permis de faire descendre le taux d'inflation de 2,4% en 2024 à 2.0% en 2025. L'inflation fléchirait plus nettement l'année prochaine à 1,7%, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

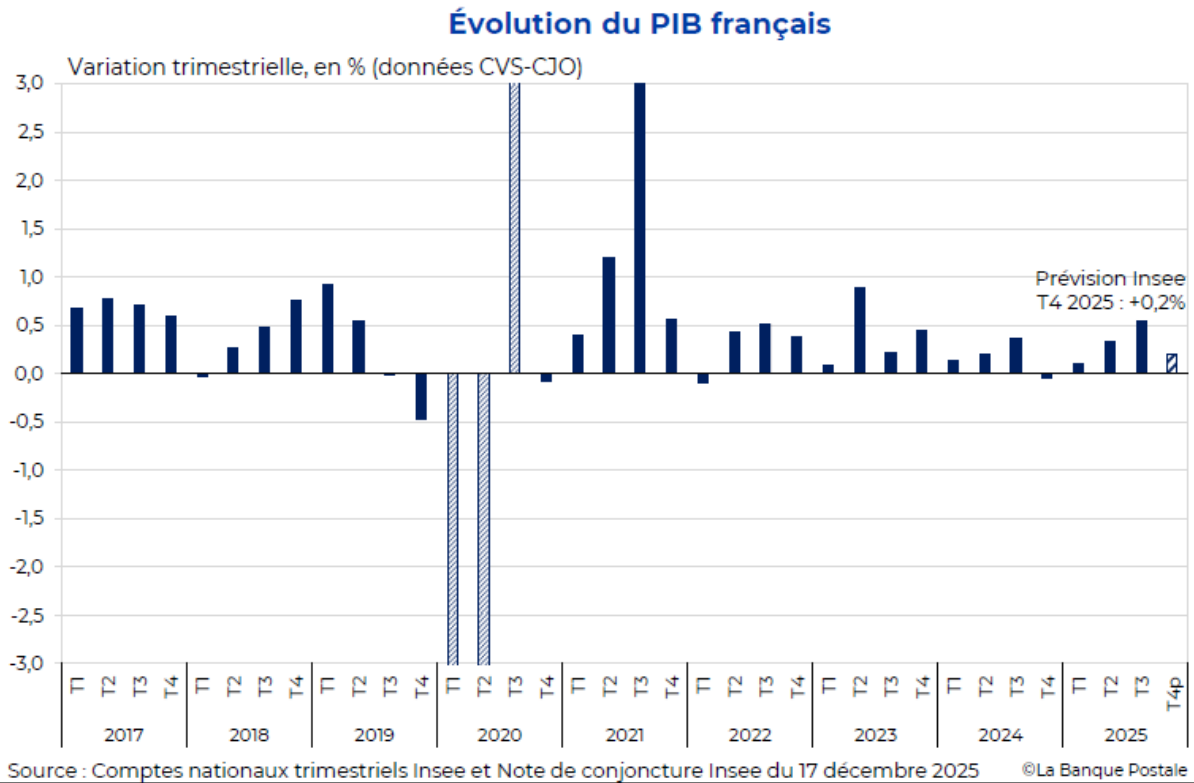
B – Quelles perspectives 2026 en France ?

L'instabilité politique observée des derniers mois (gouvernement Attal ayant officié 6 mois avant la dissolution, gouvernement Barnier ayant résisté 3 mois, absence de majorité à l'Assemblée nationale, manque de visibilité sur le calendrier 2026) est une situation assez nouvelle pour la France depuis la mise en place de la Ve république. Pour l'instant, les marchés financiers (et les agences de notation) ont plutôt été conciliants avec la France. Les difficultés économiques et politiques en Allemagne, dont les titres servent habituellement de valeur refuge, peuvent être une raison. La taille économique de la France... et de sa dette en est une autre. Par chance, l'environnement monétaire est à la détente, ce qui permettait au taux français à 10 ans d'être début décembre inférieur à son niveau d'avant la dissolution. Mais ce brouillard politique n'est pas sans incidence sur la situation économique. Le manque de visibilité peut favoriser une épargne plus importante des ménages et surtout peser sur les décisions engageant l'avenir des entreprises, en matière d'embauche et d'investissement.

L'activité serait stable au quatrième trimestre, sous l'effet d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques sur l'activité, après leur impact positif sur la



croissance au troisième trimestre 2025. La croissance attendue ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année. Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur, le pouvoir d'achat des revenus salariaux, la consommation progresserait modérément en 2025, pénalisée par le maintien du taux d'épargne à un niveau de près de 3 points supérieur à son niveau pré-Covid. L'investissement des entreprises et des ménages pèserait négativement sur l'activité, sous l'effet retardé de la dégradation passée des conditions de financement, dans un contexte d'incertitude qui renforce les comportements attentistes des agents privés..



L'activité résiste à l'incertitude politique

La prévision de la croissance française est estimée entre 0,9% et 1% en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation (IPCH) serait estimée à entre 1,5% et 1,7% en 2026 (1,0 % en 2025 et 2,3 % en 2024).

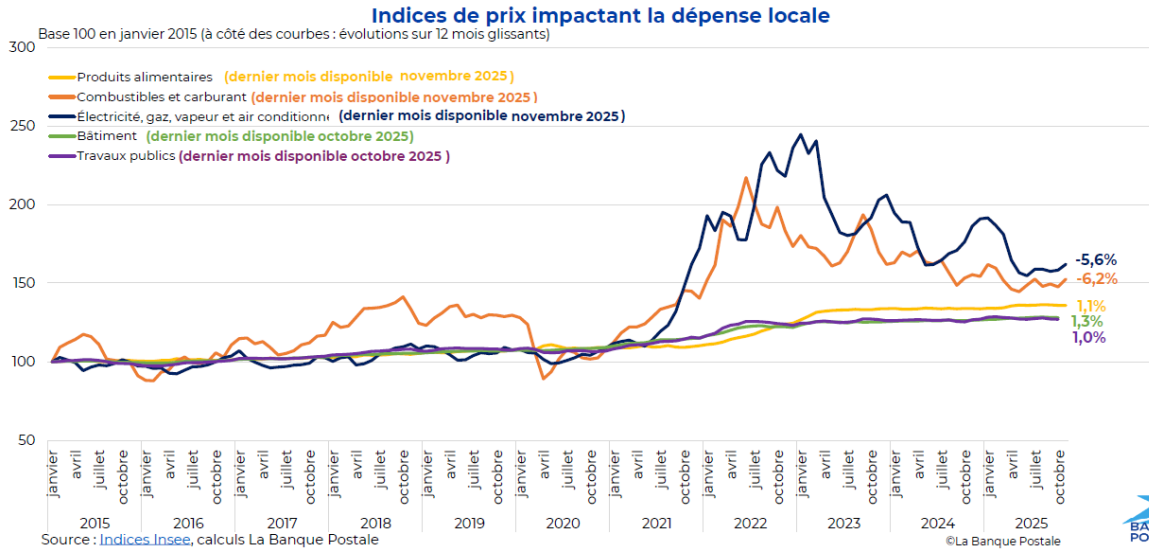
L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par :

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,

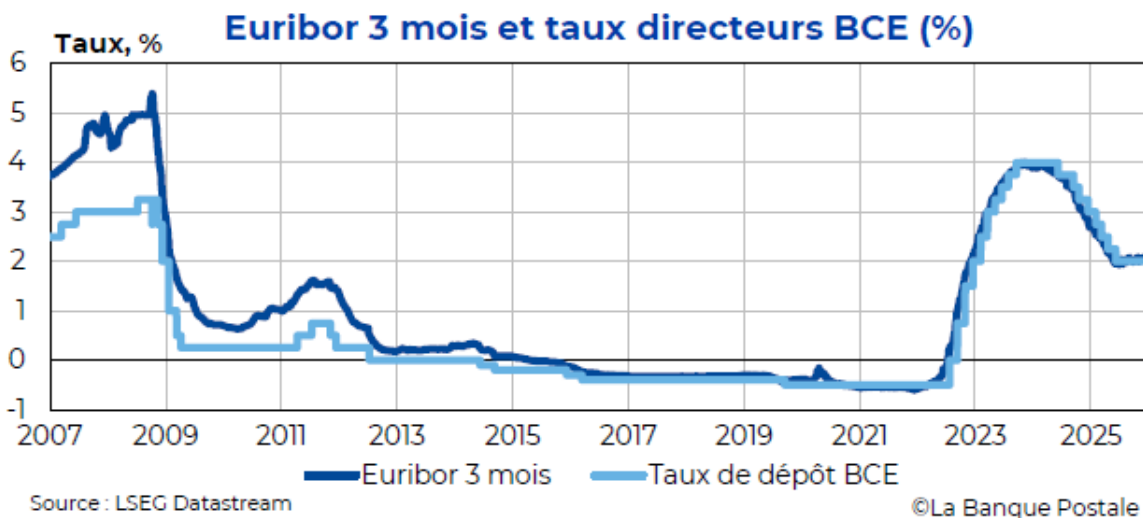


- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de la croissance (croissance légèrement sous le potentiel),



Taux d'intérêts : politique monétaire normalisée, taux longs sous pression

Le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Au total, le taux à 10 ans de la France atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. En 2026, l'OAT 10 ans pourrait rester proche de ce niveau avec le maintien d'un spread de taux durablement plus élevé vis-à-vis de l'Allemagne. L'évolution du contexte politique (vote du Budget, stabilité du gouvernement) et la capacité à assainir la trajectoire de finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitudes importants

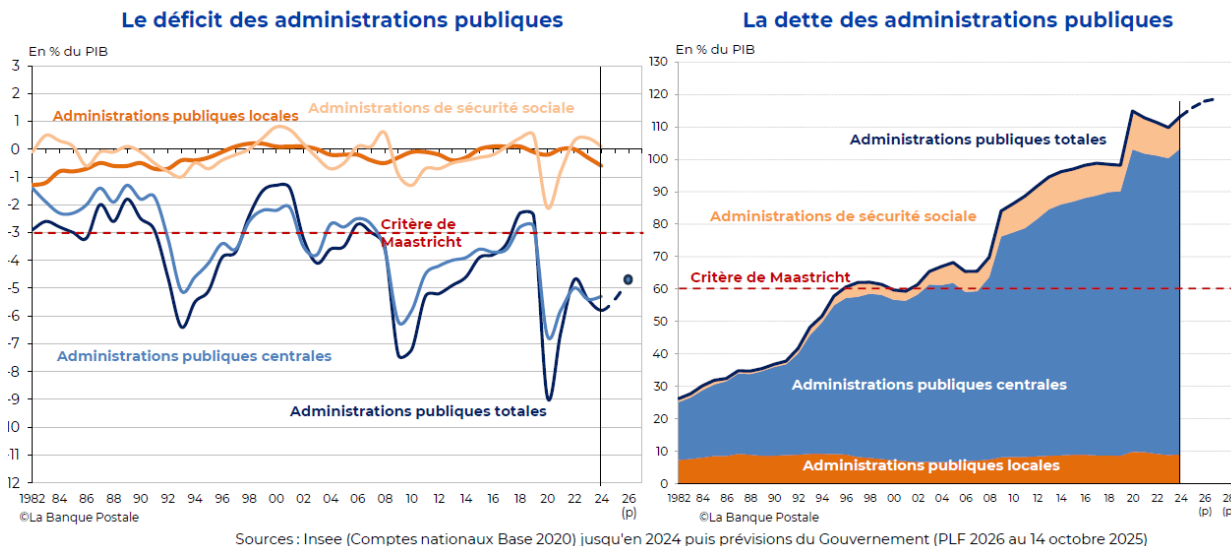




Le contexte budgétaire

- Dette et déficit public

Le ratio de la dette publique française, estimé à 117% du PIB en 2025 (112,8 % du PIB pour 2024), risque d'augmenter davantage en 2026 en raison de l'absence de nouvelles mesures budgétaires. L'évolution du déficit public, qui se situe à 5,4% du PIB fin 2025 (5,8% fin 2024) est projeté avec la loi de finances 2026 à 5% (le critère de Maastricht fixe à 3% le déficit à ne pas dépasser).



- Conséquence pour les collectivités territoriales :

Les mesures d'économie qui étaient envisagées dans la version initiale du PLF 2026, notamment à travers des ponctions sur les recettes des collectivités, sont passées de 4,7 Milliards à **2 Milliards** dans la nouvelle loi de finances grâce au Sénat.

Comment se décomposent les 2 Mds€ d'efforts :

- Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (**Dilico**) représente **740 M€**. 140 M€ sont demandés aux départements, 250 M€ aux EPCI et rien aux communes.

De plus, contrairement à ce qui était prévu au PLF initial, le reversement du Dilico n'est plus conditionné au respect d'une évolution des dépenses par rapport au PIB, il se fera sur 3 ans et non sur 5 ans, et l'affectation en direction de la péréquation pèsera 10 % et non 20 %. On revient donc aux conditions de 2025. **De ce fait Mont de Marsan Agglomération ne sera pas impactée par le DILICO en 2026.**

- Baisse de **307 M€** de la **compensation au titre des valeurs locatives des locaux industriels** (taxe foncière sur le bâti et Cotisation foncière des entreprises) que les collectivités recevaient suite à leur division par deux et qui devait être écartée de sa dynamique (800 M€ de prélèvement sur les recettes) par le PLF initial. **Mont de Marsan Agglomération sera impactée à hauteur de 153 200 €**



- Quant à la dynamique de TVA destinée aux collectivités être minorée par le taux de l'inflation pour engendrer disposition a été supprimée : « Mais il est probable que la fraction de TVA reversée aux collectivités locales en **2026** (pour celle perçue en 2025), soit de toute **façon inférieure à celle reversée en 2025**
- Les variables d'ajustement seront quant à elle minorées comme prévu de **527 M€**.
- Quant au **Fonds de compensation de la TVA** (FCTVA), le décalage de son versement aux EPCI à l'année n+1 est acté, économisant donc toujours environ **700 M€** pour l'État. **Pour Mont de Marsan Agglomération, ce sera donc une année blanche en terme de FCTVA.**

- Transition écologique et budget vert :

Le fonds vert – qui aide les projets des collectivités en matière de transition écologique – est réhaussé par rapport à la baisse initiale de 650 M€. **837 millions d'euros** d'Autorisation de Programme qui servira à financer les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) porté par les intercommunalités.

Localement (source enquête de conjoncture CCI des Landes du 05 décembre sur 216 entreprises), le constat national est mitigé :

- Le résultat de l'économie à fin octobre 2025 :

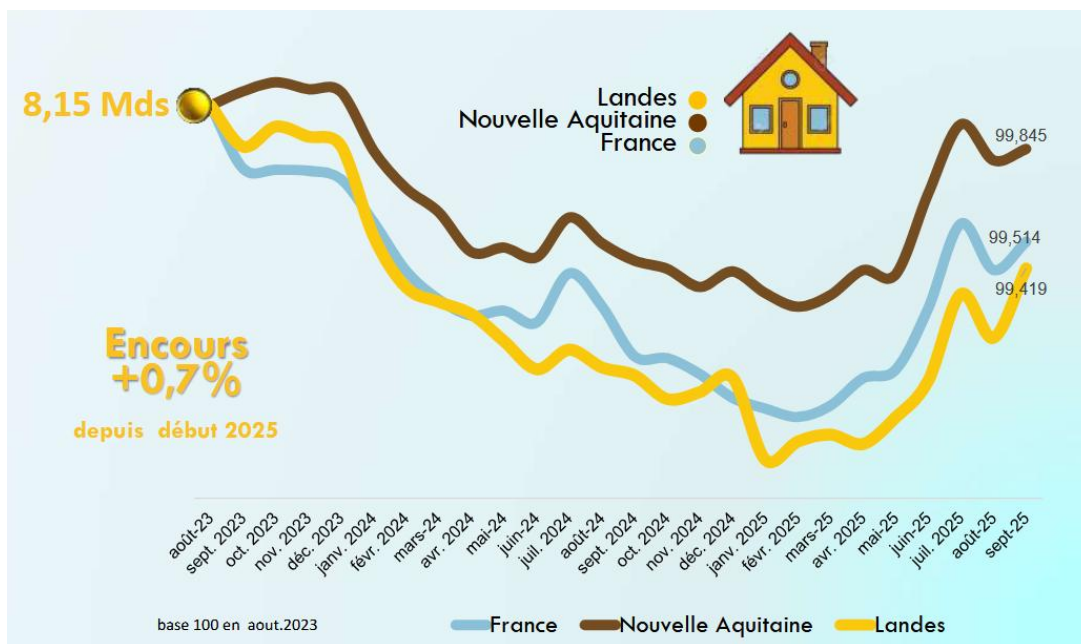
- Un chiffre d'affaires stable : +0,1% (+0,6% en 2024, -0,3% en 2023, +17% en 2022 à la même période)
- Des exportations qui se maintiennent : +2,4% (+4,1% en 2024, -17,9% en 2023 et +22,1% en 2022)
- Des offres d'emploi en forte baisse : -16,9% (-10% en 2024, +0,5% en 2023 et +32,4% en 2022)
- Des recrutements moins nombreux : -0,7% (-4% en 2024, -2,6% en 2023, +5,7 % en 2022)
- Des demandes d'emplois qui progressent : +4,3% (-0,3% en 2024, -0,4% en 2023 et -6,6% en 2022)

- Au niveau des indicateurs financiers :

- Des prix d'achats à nouveau en hausse
- Des prix de vente stabilisés
- Des marges érodées pour près d'une entreprise sur 2 (48,6%)
- Une trésorerie tendue pour 65% des entreprises (47% en 2024)

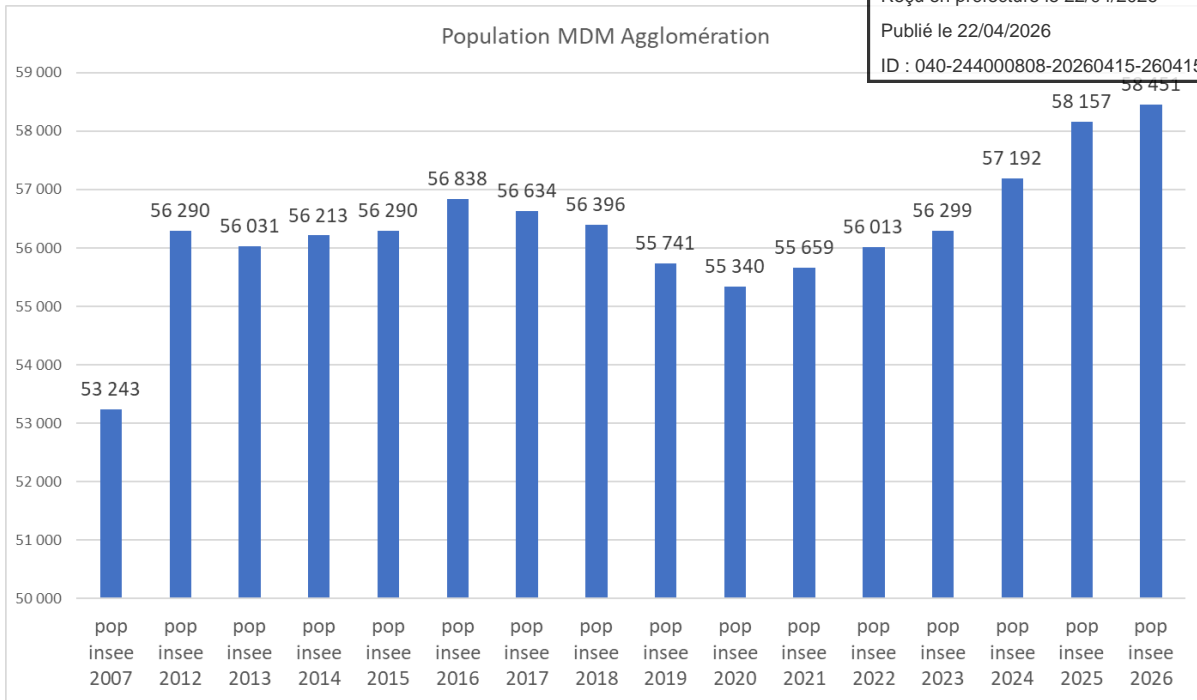


Des crédits à l'habitat qui se débloquent : +0,7% en 1 an

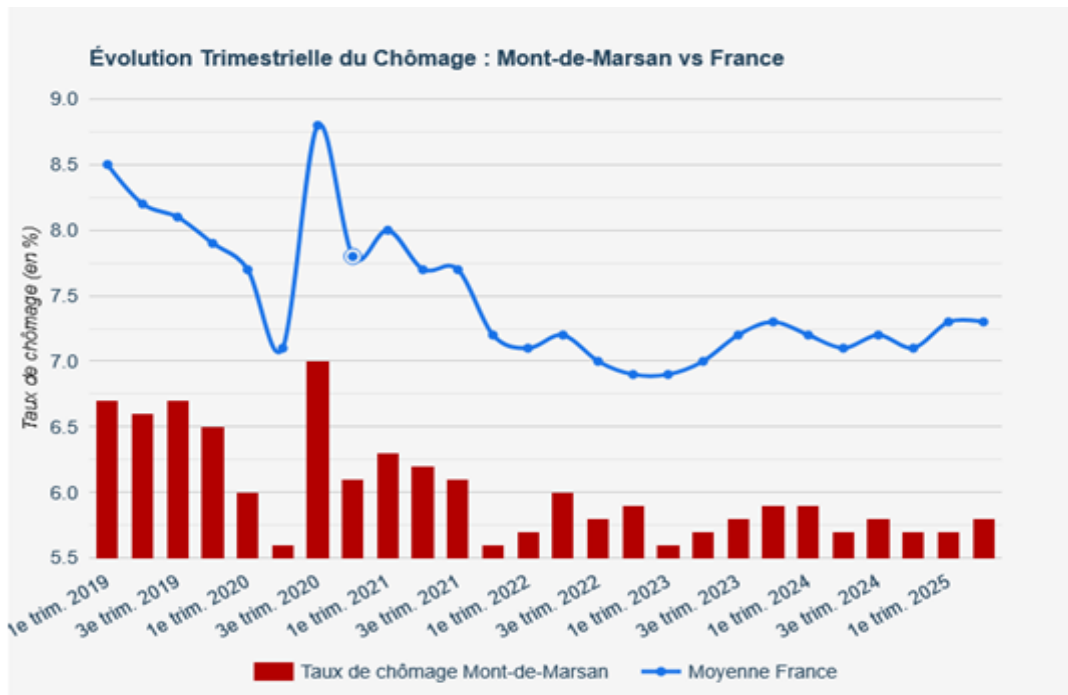


Focus sur Mont de Marsan Agglomération :

Une population qui augmente de nouveau depuis 2020 (**58 451 hab** en 2026 soit +3 111 hab. depuis 2020) avec Mont de Marsan qui continue de regagner des habitants de manière importante depuis 2020 (+ 1 987 habitants entre 2020 et 2026)

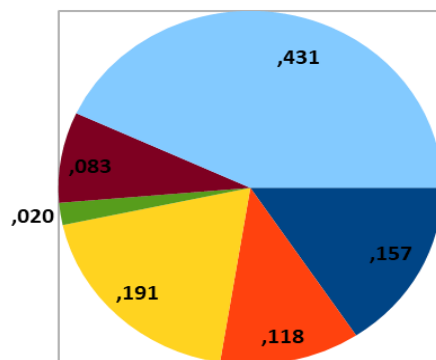
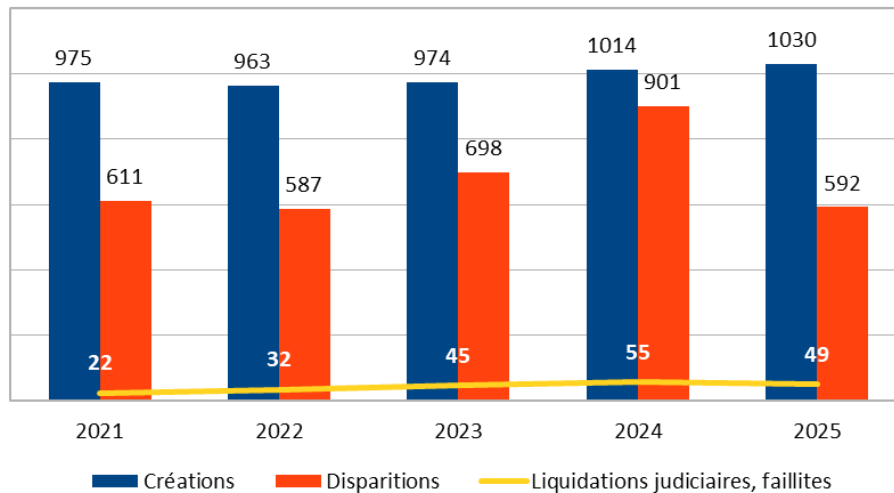
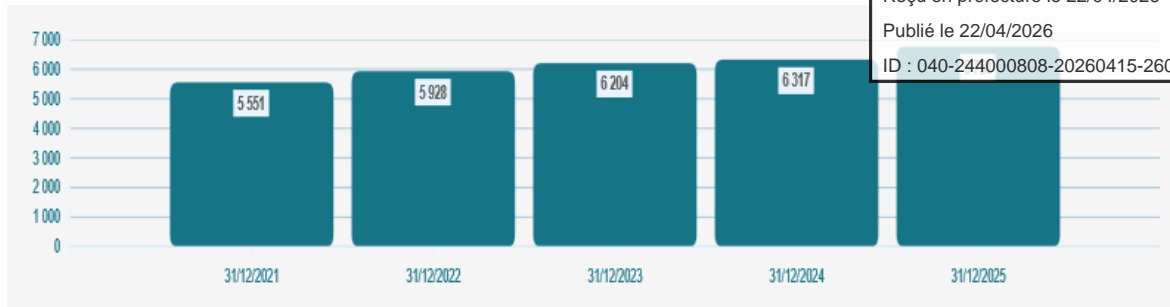


Une légère hausse des demandeurs d'emplois en 2025 (4140 demandeurs : source : pôle emploi) sur l'agglomération



Source : ville.data.com

Au niveau économique, au 6/02/26, pour 2025, 6 758 établissements ont été répertoriés sur le territoire, toute taille et tout statut juridique confondus. Il a été constaté 1030 créations d'établissements et 592 disparitions d'établissements. 72% des établissements sont situés en zone urbaine, % similaire aux années passées.



Motifs de fermeture

- Cessation d'activité
- Cessation d'activité suite à transfert externe
- Cessation d'activité suite à transfert interne
- Cession par vente
- Liquidation judiciaire, faillite
- Radiation

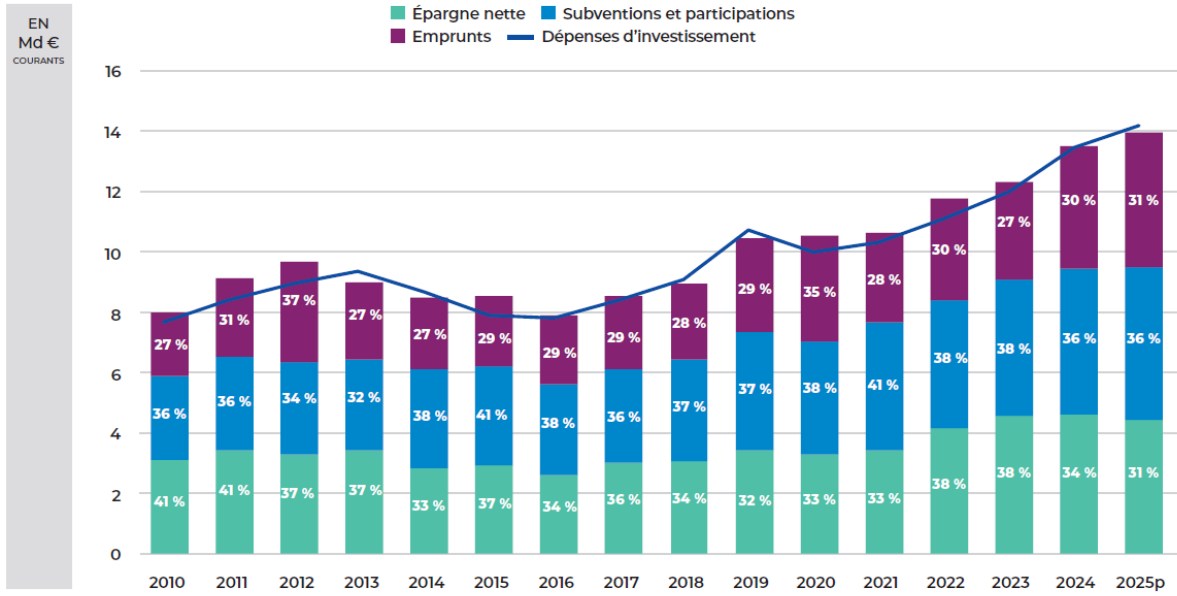
C – La situation des finances locales :

Les groupements à fiscalité propre verraient leur épargne chuter en 2025 (- 2,0 %) pour la première fois depuis 2016, en lien avec un ralentissement marqué des recettes de fonctionnement (+ 1,5 % à 54,8 milliards d'euros, reversements fiscaux compris), plus important que celui des dépenses (+ 2,0 %, à 47,6 milliards d'euros y compris reversements fiscaux). Pour autant, les investissements devraient rester dynamiques, entre autres du fait des exigences de la transition écologique (+ 5,6 %) en 2025. Ces derniers seraient financés par : des subventions et participations, bien qu'en progression moins importante que l'an dernier ; un recours déterminé à l'endettement (le flux net de dette s'établirait à + 1,7 milliard d'euros et l'encours de dette augmenterait ainsi de 5,5 %) ; et enfin, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,3 milliard d'euros.



Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur, il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.



II - LES NOUVELLES MESURES ISSUES DE LA LOI DE FINANCES 2026

Le budget de l'Etat a finalement été approuvé par application de l'art 49.3 de la constitution le 02 février 2026.

A – Les concours financiers de l'Etat

Reconduction du montant de la DGF2025 sur 2026

En 2026, la DGF ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé. En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement

Par ailleurs, le fonds d'investissement pour les territoires (FIT) n'est pas retenu dans la copie finale. Le gouvernement vantait une "simplification" du soutien à l'investissement des collectivités. Mais ce FIT (1,4 milliard d'euros) entérinait une baisse de 200 millions d'euros des dotations de l'Etat à l'investissement local. En outre, les sénateurs étaient attachés au maintien de la DETR, une dotation finançant spécifiquement les territoires ruraux et appelée dans le projet à fusionner avec deux autres dotations (DSIL et DPV). Une diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le Fonds vert en baisse

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

En parallèle, le budget prévu pour les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera de 3,6 milliards d'euros, une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière qui devrait financer 150 000 travaux de rénovation isolés (changement d'une chaudière ou de fenêtres) et 120 000 rénovations globales de logements. Le guichet de demande de subvention doit, cependant, encore rouvrir pour tous les ménages, après une période de pause puis de réouverture partielle réservée aux plus modestes en 2025

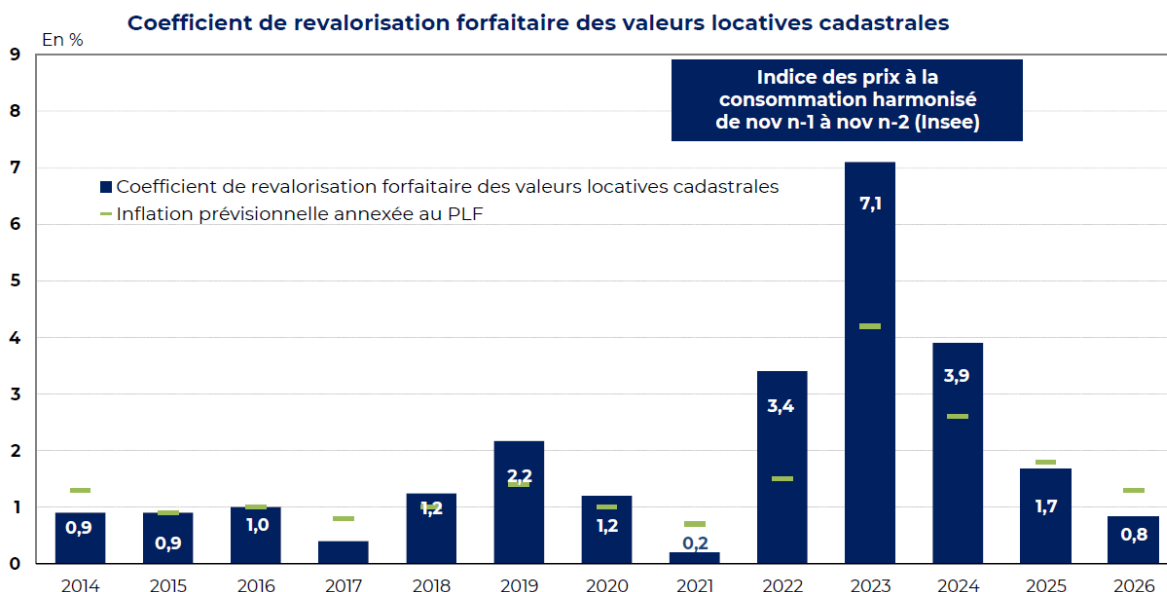
B – La revalorisation des bases de la fiscalité locale

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases « ménage » constitué essentiellement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspond à l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté entre novembre N-1 (2025)



et novembre N-2 (2024). Il atteindra, en 2026, +0,8%. revalorisation des bases de 2024 et 2025.

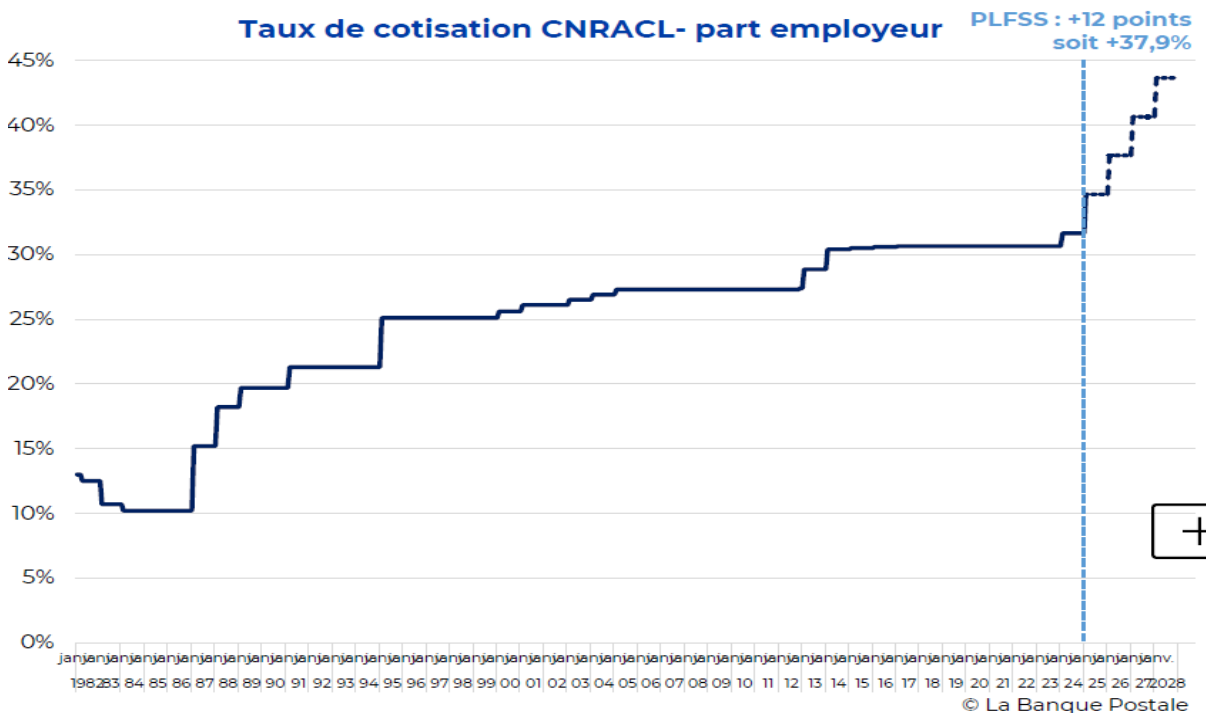
Pour une ville comme la nôtre une revalorisation de 0,8% des bases correspond à une estimation de 140 000 euros de recettes fiscales supplémentaires sur les 3 taxes ménages



C – Autres dispositifs :

Taux de cotisation de la CNRACL – part employeur

Pour la commune de Mont de Marsan cela représenterait **183 400 €** par an pendant 4 ans.





Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) :

Modification du calendrier de versement pour les EPCI (retour au droit commun : fin de la contemporanéité : **2026 = année blanche** (pour rappel : 1,2 Md€ de FCTVA pour les EPCI en 2024, dont environ les 5/6 sont contemporains) ;

Les autres dotations :

Les dotations, variables d'ajustement (DCRTP, FDPTP, allocations compensatrices) baisseront de 527 M€

Cotisation CNFPT :

L'État ôterait près de 45 millions d'euros au CNFPT avec pour conséquence une possible réduction des formations proposées à nos agents.

III – Dans quelle situation financière est notre agglomération et quelles sont ses perspectives ?

A - AVANT (Rétrospective)

L'analyse des principaux ratios financiers illustre l'évolution de la situation financière.

A-1 - Recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (RFF)

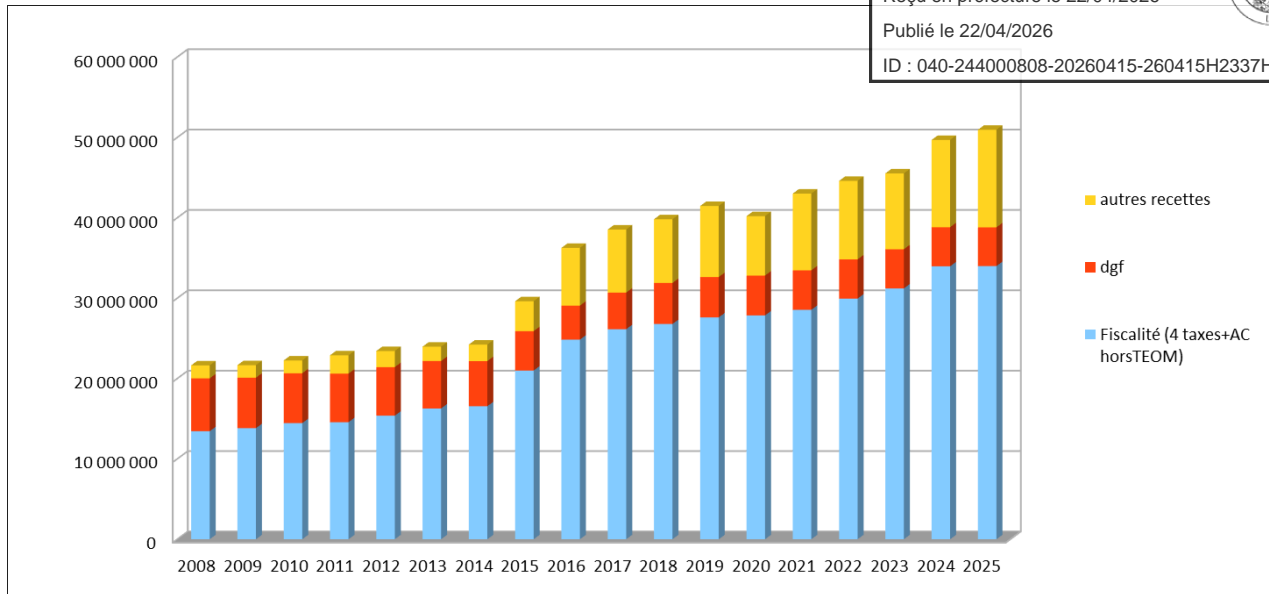
€uros	2020	2021	2022	2023	2024*	2025 prov	Moyenne des agglos 2024
RRF / hab	830	868	896	923	971	983	564
Evolution	-2,24%	4,58%	3.23%	3.01%	5,15%	1,24%	

* neutralisation de la clôture du budget annexe RIEA

La structure de nos recettes de fonctionnement mettait en évidence l'importance de la DGF jusqu'en 2014. Depuis les mesures visant la réduction du déficit de l'État, la part de la DGF a fortement diminué puis s'est stabilisée depuis 2017 passant de 18% des recettes à 10%.

Plus le potentiel fiscal et le coefficient d'intégration fiscale étaient élevés plus la DGF augmentait. Le coefficient d'intégration fiscale est désormais plafonné à 0,60 désormais.

La fiscalité constitue la ressource la plus importante du budget de fonctionnement avec plus de 66%.



En 2021, nous regagnons 580 000 € de FPIC car nous redevenons éligibles grâce à l'augmentation de population.

En 2022, la hausse de l'inflation se traduit par une actualisation à la hausse des valeurs locatives et la fraction de TVA qui compense la suppression de la TH. Cela se traduit par une hausse des recettes fiscales de 5%. L'ensemble de nos recettes ont progressé de 4,14%

En 2023, nos recettes progressent de 3.57% en raison principalement de la hausse des bases fiscales de **6,96%**, de l'attribution du filet de sécurité pour compenser la hausse énergétique et de la hausse des produits de gestion de 11%.

En 2024, nos recettes progressent de 5,21% en raison principalement de la hausse des produits des impôts et taxes (**+7,8%**) avec les bases fiscales de **4,73%** et les taux fiscaux, du produit de Tascom, du FPIC et de la taxe de séjour par rapport à 2023. A noter cependant qu'une régularisation négative de la fraction de TVA a été opérée fin 2024 à hauteur de 570 000 € : ce manque de visibilité sur ces recettes fiscales est préjudiciable pour projeter des budgets.

En 2025, l'ensemble de nos recettes évolue uniquement de **1,24%** (3,04% en volume) pour atteindre 983€/hab. Cette faible progression est consécutive à un ajustement à la baisse des bases de THRS par l'Etat qui a fait stagner les recettes fiscales (+0,07%)

Nos recettes s'élèveraient à 57,8 M€ fin 2025.

Elles sont très dépendantes des dotations de l'Etat. Bien que les récents transferts aient fait diminuer leur part, elles représentent 9,4% des ressources de fonctionnement et, additionnées à nos recettes fiscales, elles représentent **76%** de nos recettes réelles de fonctionnement en 2024.

Le produit des services (chapitre 70) représente **13%** des recettes réelles de fonctionnement en 2025 (2% en 2014) sous l'effet du transfert de la compétence

Éducation avec la perception des produits des cantines, remboursements de mutualisation de services.

Il est important de noter que nos recettes par habitant s'élèvent à 983 €. La moyenne des agglomérations en 2024 s'élève à 564€.

Cette différence s'explique par 2 phénomènes :

- le niveau élevé des compétences exercées par Mont de Marsan Agglomération, soit l'équivalent des métropoles
- les fusions et regroupements d'agglomération qui donnent une population moyenne des agglomérations élevée (105 624 habitants pour 230 communautés d'agglomération en 2025)

A-2 - Dépenses de fonctionnement

A-2-1 Evolution globale des dépenses de fonctionnement

Bien que le niveau dépenses de fonctionnement soit très variable d'un EPCI à l'autre au regard des compétences transférées, **celui de Mont de Marsan Agglomération est bien supérieur à la moyenne de la strate démographique du fait de l'exercice de la compétence éducation.**

Il faut cependant noter que l'importance du CIF traduit le niveau d'intégration d'un EPCI et donc l'importance des compétences transférées.

En 2025, Mont de Marsan Agglomération était **classée 5^{ème}** en importance de CIF avec **0,65** sur les 230 EPCI de plus de 50 000 habitants.

Cela signifie que notre agglomération concentre beaucoup plus de compétences et de charges de fonctionnement que la plupart des agglomérations de la même strate, alors que ses recettes (fiscales, dotation ou compensations versées par les communes) sont clairement insuffisantes.

€uros	2020	2021	2022	2023	2024*	2025prov	Moyenne des agglos 2024
DRF/hab	754	773	823	847	853	870	470
Evolution	-1,69%	2,52%	6,47%	2,92%	+0,75%	+1,96%	

* neutralisation de la clôture du budget annexe RIEA

Entre 2008 et 2017, les dépenses de fonctionnement de notre agglomération ont progressées de 9% par an en moyenne et les recettes ont elle progressées de 5%.

Entre 2017 et 2025, les dépenses ont progressé de 2,53%/an en moyenne.

Ceci est lié à l'exercice même des compétences de Mont de Marsan Agglomération et aux transferts de compétences (bibliothèques, Office de tourisme du commerce et de l'artisanat, éducation, politique de la ville, ADS, Théâtre de Gascogne, jeunesse).

En 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1,69% puis ont augmenté de 2,52% en raison notamment de la crise sanitaire qui a dégradé le fonctionnement des services sur l'année 2020.

En 2022, les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse + 6,47%



Nos efforts de gestion sont percutés par des **événements exogènes et indépendants de la volonté des élus** à savoir :

- **l'inflation galopante à 5,22 %**

- les conséquences de décisions gouvernementales d'augmentation des rémunérations sans compensation (point d'indice de 3,5% en 2022 et 1,5% en 2023, etc) et la mise en place obligatoire du RIFSEEP génèrent une **hausse des charges de personnel de + 6,18 %**

En 2023 de nouveaux efforts de gestion freinent la progression des dépenses de fonctionnement : **+2,92%** malgré l'augmentation des fluides de 6% ce qui est inférieur à l'inflation à 4,9%.

Nous contenons les dépenses de personnel qui n'augmentent que de 0,95% (décalage d'embauche ; restructurations de services, non remplacement départ à la retraite, travail sur la SQVT...)

Les dépenses de fonctionnement hors intérêts progressent de **2,01%** soit inférieures à l'inflation. La hausse est essentiellement due aux charges courantes de 6% et notamment les fluides.

En 2024, un effort notable de maîtrise des dépenses de gestion a été renouvelé lors de la construction budgétaire et cela se traduit par des dépenses de fonctionnement par habitant qui progressent faiblement de **0,75%** (et augmentent seulement de +2,96% en volume) sous l'effet d'une maîtrise des dépenses de gestion (-5,6%) et des charges de gestion courantes (0%). Les charges de personnel ont progressé de 5,6% en raison d'éléments exogènes (hausse du point d'indice, du SMIC...).

En 2025, les dépenses réelles progressent de **1,96%** (3,76% en volume) avec +5,77% pour les charges de personnel et +6,32% pour les charges générales (hausse des fluides de 5,7% et des achats et fournitures de 6%)

Les **frais financiers** représenteraient en 2025, **3,28%** (3,57% en 2023, 4,44% en 2019, 4,04% en 2018) des dépenses contre 1,35% pour la strate en 2024. Les intérêts de la dette par habitant représentent 28€/hab (8€/hab pour les agglomérations).

A-2-2 Focus sur les dépenses de personnel

Le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement passe de 13% en 2008 à 17,93% en 2010 à 18,5% en 2014 et à 53,14% en 2025 (41% pour l'ensemble des agglomérations en 2023).

Ramenées au nombre d'habitants, les charges de personnel s'élèveraient en 2025 à **480€/hab**, contre 193€/hab pour l'ensemble des communautés d'agglomérations. Ce niveau de charges de personnel s'explique par le transfert des compétences Éducation, Autorisation des Droits des Sols, Politique de la ville, Théâtre de Gascogne, jeunesse et Café Music (déduit des attributions de compensation) ainsi que par la mutualisation des services supports entre Mont de Marsan Agglomération et sa ville centre (mutation vers Mont de Marsan Agglomération des agents mutualisés et refacturation à la ville centre via la réduction des attributions de compensation).



1^{ère} Partie - Evolution de la masse salariale

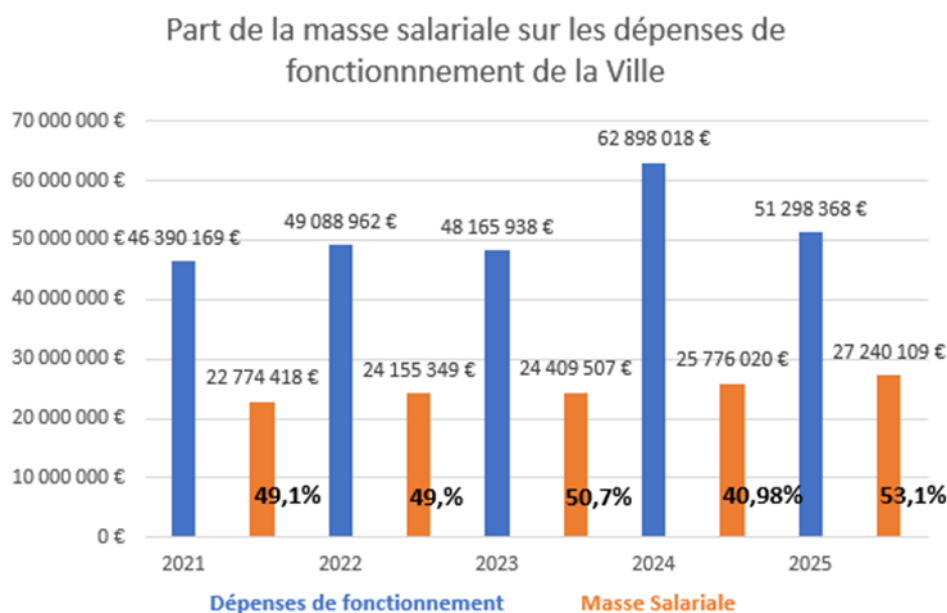
	2022	2023	2024	2025	2026	Evolution n-1
Voté	24 443 302	24 892 400	26 283 374**	27 328 754	27 797 980	+1,72%
CA	24 155 349	24 409 507	25 776 020	27 240 109***		+2,05%

**dont intégration RIEA au 01/07/24

***CA 2024 prévisionnel au 15-01

Les prévisions budgétaires pour 2026 laissent apparaître une augmentation de 468 926€ par rapport au voté 2025, et de 557 570 € par rapport au réalisé, sachant que les principales augmentations sont liées :

- aux hausses de cotisation CNRACL pour un prévisionnel de 326 000 €
- à l'augmentation du SMIC et des indices planchers pour 48 161 €
- aux créations de postes sollicitées : 170 000 €
- à la participation à la mutuelle : 94 000 €
- aux remplacements des départs en retraites qui cette année est un solde négatif de 262 000 €



Rappel -

Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) en 2025 et 2026 qui impacte depuis 2025 notre budget (prévoyance) et impactera le budget 2026 (santé) comme suit :

Echéances	Agglo		CIAS	
Prévoyance réalisée 2025	146 agents	21 430 €	65 agents	9 708 €
Santé au 1 ^{er} janvier 2026 estimation 60% d'agents		94 000 €		45 000€
Impact total sur BP 2026		115 430 €		54 708 €



II - Prévisions budgétaires 2026

1/ Impact sur une année pleine des dépenses 2025

Mesures statutaires	Montants
<i>Sous total</i>	<i>0€</i>
Créations de poste	
Education – 2 agents de maintenance « Ecoles »	80 100€
BFS – Conseiller numérique	35 000€
<i>Sous total</i>	<i>115 100€</i>
Autres dépenses	
AGPI 2025	26 600€
TOTAL	141 700€

2/ Principales dépenses prévues en 2026

a) Mesures statutaires	Montants
Hausse CNRACL	326 000€
Hausse SMIC	48 161€
Hausse cotisation Mobilité	31 950€
<i>Sous total</i>	<i>406 111€</i>
b) Mesures internes	
AGPI 2026 (au 01-12)	2 350€
Indemnisation 5j/ agent CET	71 710€
<i>Sous total</i>	<i>74 060€</i>
TOTAL	480 171€

3/ Mouvements de personnel

3.1 Demandes sollicitées par les services, mentionnées ci-dessous pour information, validées et donc intégrées au budget :

Postes validés	Coût brut chargé
DGS – Contrôle de gestion (A-Attaché)	55 000€
DRH – pilote de gestion social (cat A)	1 785 € (pro rata)
Campus Connecté – Tuteur (B-Rédacteur)	13 350 €
BFS – Conseiller numérique (B rédacteur) subvention de l'Etat (env 12K€) (en poste)	37 679 €
TDG – agent polyvalent (cat C) : en poste	35 913 €
Total	143 727 €



3.2 Demandes sollicitées par les services, à arbitrer (pro rata)

Postes à arbitrer	Coût brut chargé	Date prévisionnelle recrutement
Jeunesse – Animateur Jeunesse (B-Animateur)	28 990€	01/05/2026
DRH – Conseiller en évolution pro/référent handicap (A- B)	35 625€	01/05/2026
Total	77 965€	

5/ Evolution prévisionnelle des recettes

Estimations au 31-01, certaines recettes 2025 restent à percevoir :

Recettes	2024	2025	2026
Remboursement assurance maladie	530 000€	789 000€	700 000€
Remboursement sur charges de sécurité sociale	16 036 €	17 550€	17 550€
Remboursement du personnel aggro mis à disposition	2 359 236 €	3 252 344€	3 017 600€
Subventions attendues	143 040 €	112 700€	138 600€
TOTAL	3 048 312 €	3 928 044€	3 873 750€

2^{ème} Partie - Evolution du personnel

I - Evolution générale des effectifs depuis 2021 :

(Statistiques au 31-12 de l'année)

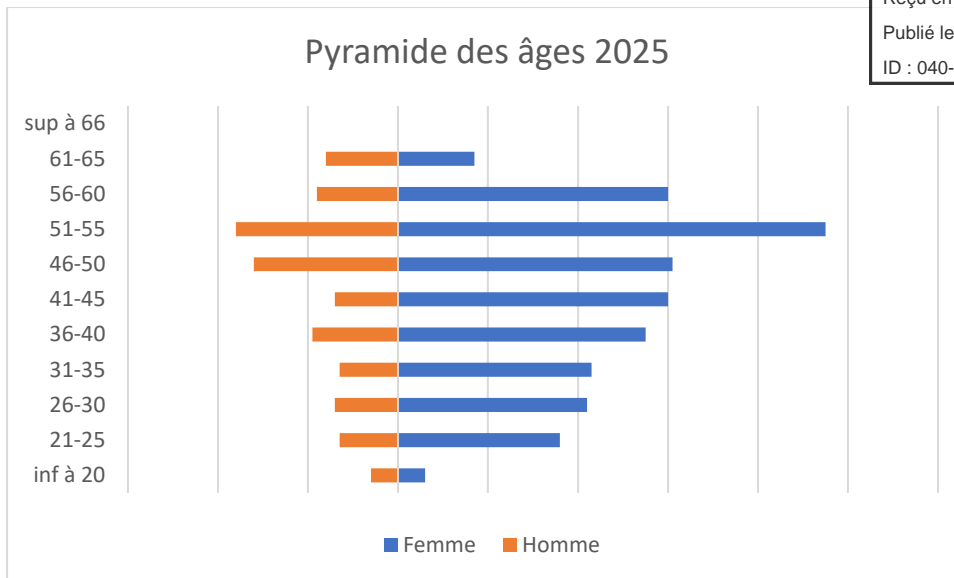
2021		2022		2023		2024		2025	
F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
488	180	472	170	488	181	466	188	475	181
73%	27%	74%	26%	73%	27%	71%	29%	72%	28%
668		642		669		654		656	

Pyramide des âges :

La moyenne d'âge au sein de la collectivité est de 43.5 ans.

18 agents, âgés de 59 à 67 ans, sont partis à la retraite en 2025 :

- 5 départs pour carrière longue
- 7 départs à l'âge légal
- 1 départ en limite d'âge
- 5 retraites pour invalidité



II - Répartition des effectifs

Le service Carrière de la DRH mutualisée Ville-Agglo-CCAS-CIAS assure le suivi des 1754 personnels dont 1651 en position d'activité.

Répartition des effectifs par filière :

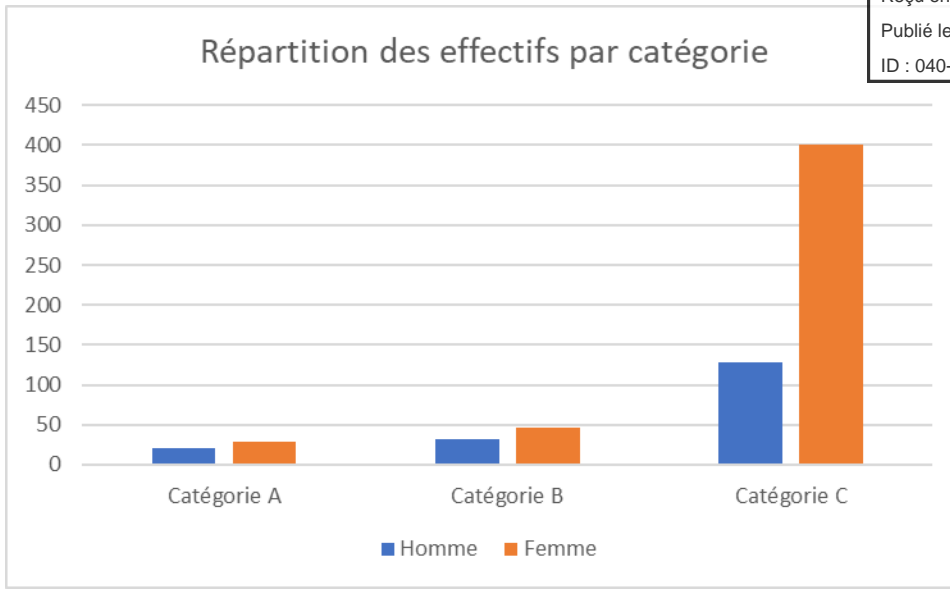
FILIERES	2022	2023	2024	2025
Administrative	121	122	123	126
Animation	170	181	179	177
Culturelle	21	23	23	27
Emplois fonctionnels	3	4	4	3
Médico-sociale	38	34	33	32
Emplois hors filière	6	8	5	0
Sécurité	0	0	0	0
Sportive	2	2	2	2
Technique	281	295	285	289
TOTAL	642	669	654	656

Répartition du personnel par catégorie :

Catégorie A : fonctions d'encadrement, de conception et de direction, niveau bac+3

Catégorie B : fonctions d'encadrement intermédiaire ou d'application, niveau bac

Catégorie C : fonctions d'exécution



A noter :

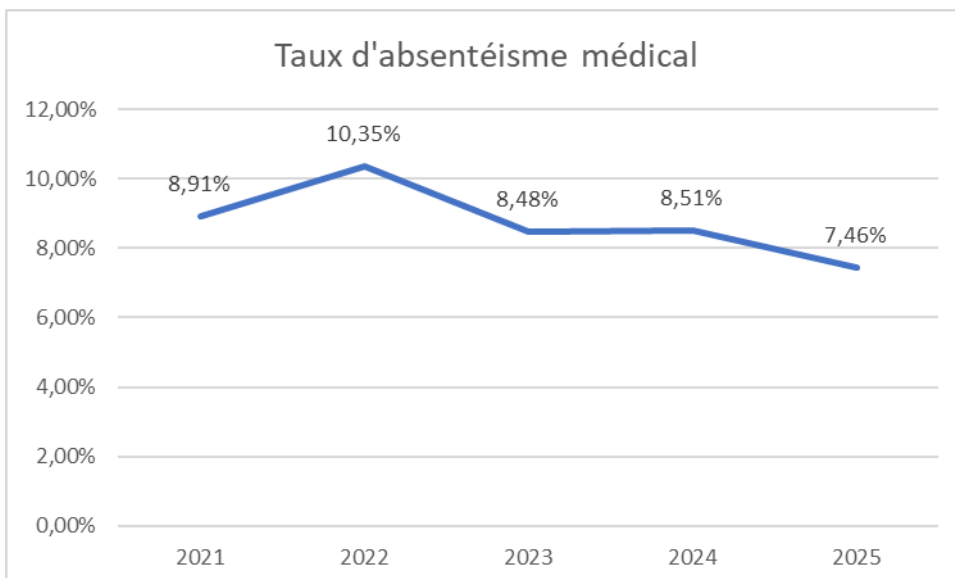
>30 agents titulaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2025, dont 70% ont concerné des femmes (33 avancements en 2024 et 39 en 2023).

>8 agents ont bénéficié d'une promotion interne, dont 5 femmes.

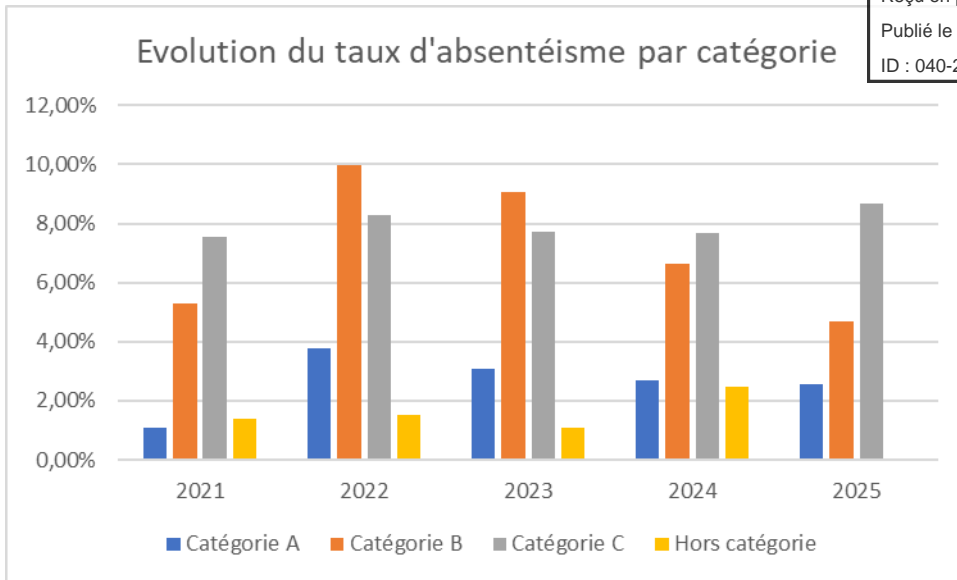
III - Absentéisme

Evolution du taux d'absentéisme médical :

=toutes absences confondues (maladie ordinaire, accident, congé longue maladie et longue durée, maladie professionnelle, grave maladie, etc)

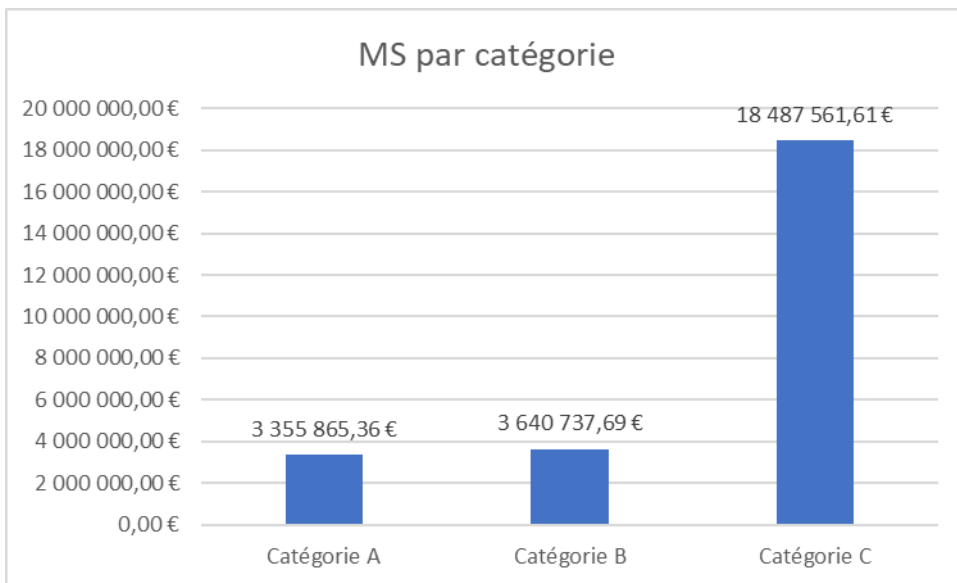


Evolution du taux d'absentéisme par catégorie :



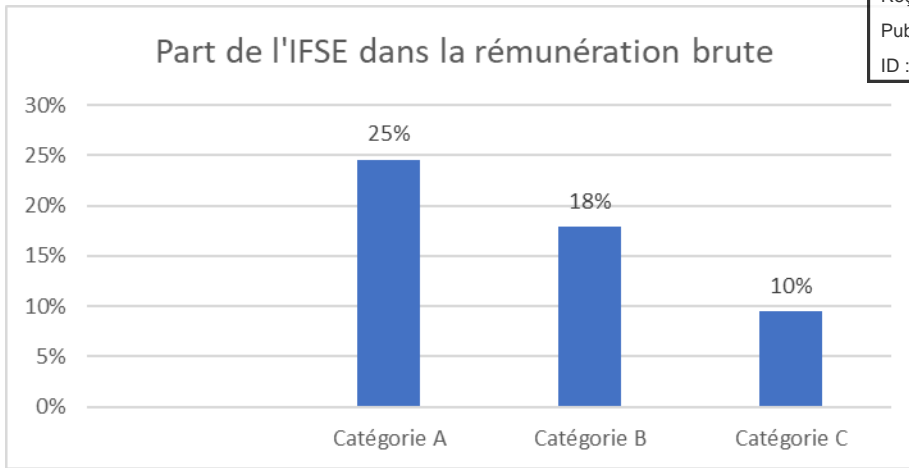
IV Répartition des charges de personnel

Répartition de la masse salariale par catégorie, tous services confondus :

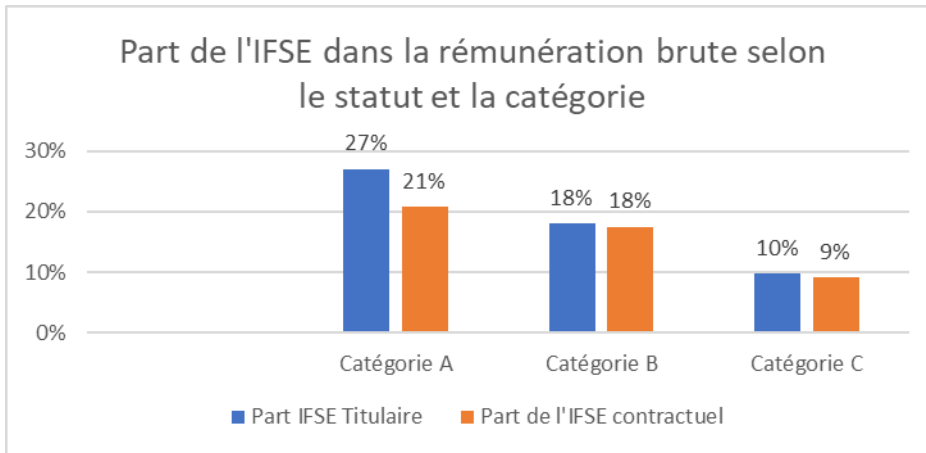


Part du régime indemnitaire sur la rémunération brute :

- Selon catégorie (A/B/C)

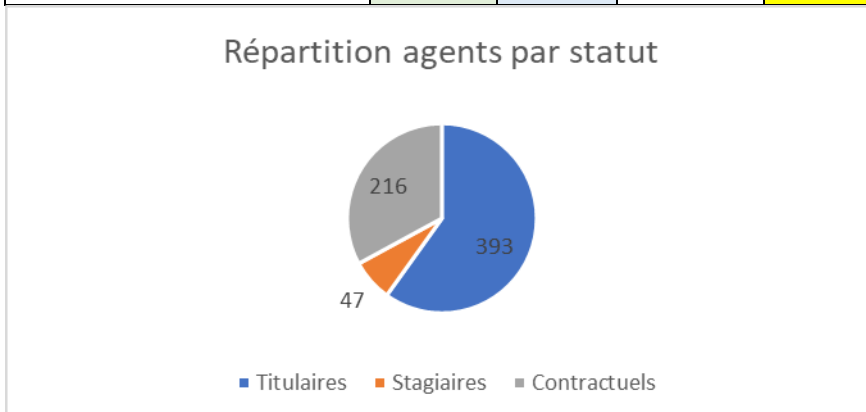


• Selon statut et catégorie



Statut du personnel sur l'ensemble des effectifs :

	2022	2023	2024	2025	
Titulaires/Stagiaires	450	432	407	440	↗
Contractuels	192	237	247	216	↘





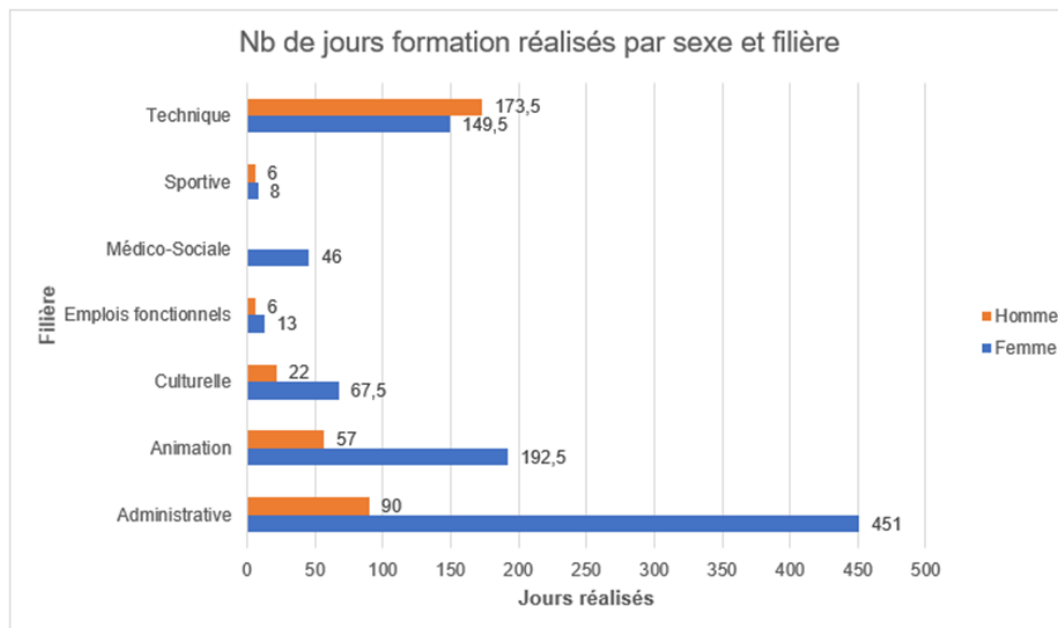
V Formation du personnel et accompagnement professionnel

2 gestionnaires Formation, soit 1.8 ETP, assurent le suivi du plan de formation au sein de la DRH.

Le budget Formation, hors CNFPT, s'élevait en 2024 à 121 881€ (taux d'exécution de 95%) et la projection 2025 est de 141 250€.

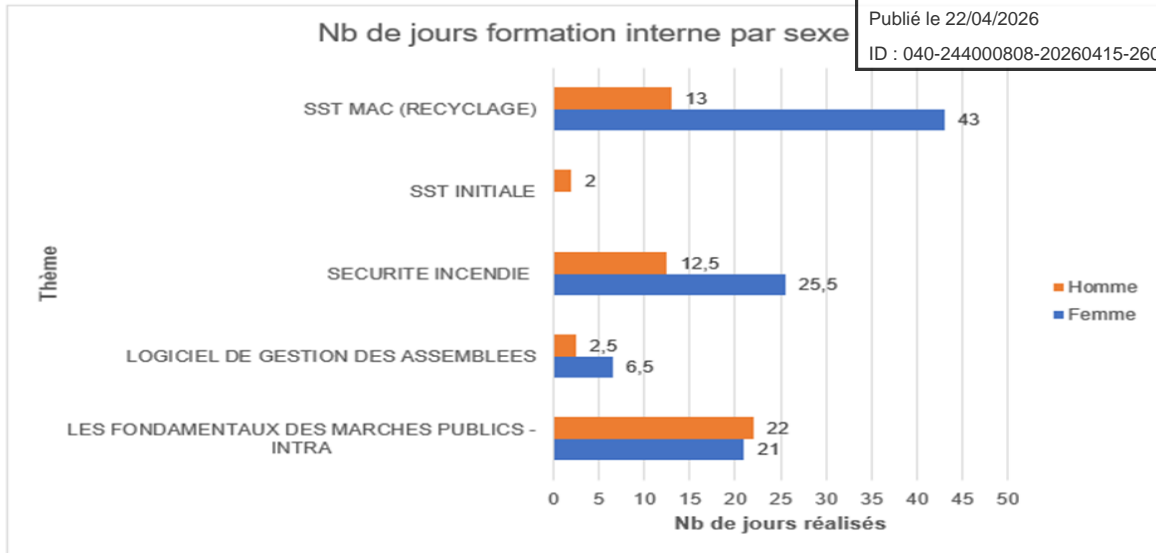
1 282 jours de formations ont été suivis par les agents de l'Agglomération sur 2025.

Formations suivies par les agents :



Formation interne :

Ces sessions de formation sont organisées par le service Formation et dispensées en interne par des formateurs qualifiés dont la compétence a été valorisée en 2023 par une revalorisation du régime indemnitaire (80€/jour de formation dans la limite de 10 jours / an / formateur) pour ce qui relève de la SST et sécurité Incendie.



VI Santé sécurité et conditions de travail

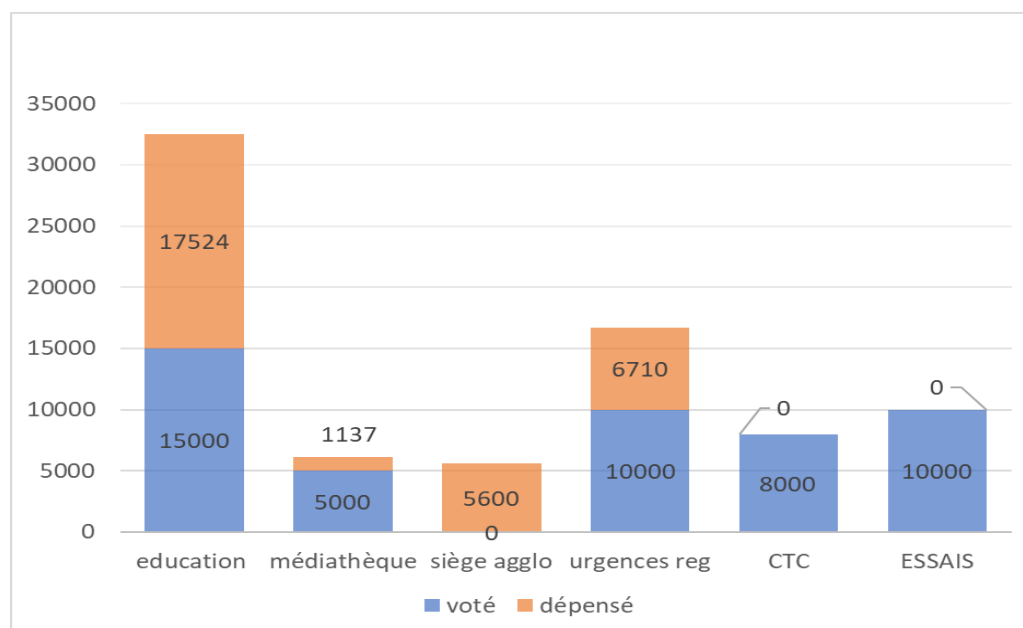
Les missions relatives à la santé, la sécurité, la qualité de vie et des conditions de travail sont assurées par le service Prévention de la DRH soit 4 ETP.

Le réseau des assistants de prévention (AP) a été relancé en 2023 et 29 agents le constituent désormais (pour la ville, l'agglomération, le CCAS et le CIAS). Ces missions sont valorisées depuis 2023 par une augmentation de leur RI à hauteur de 40€/mois.

>Le budget Prévention évolue comme suit :

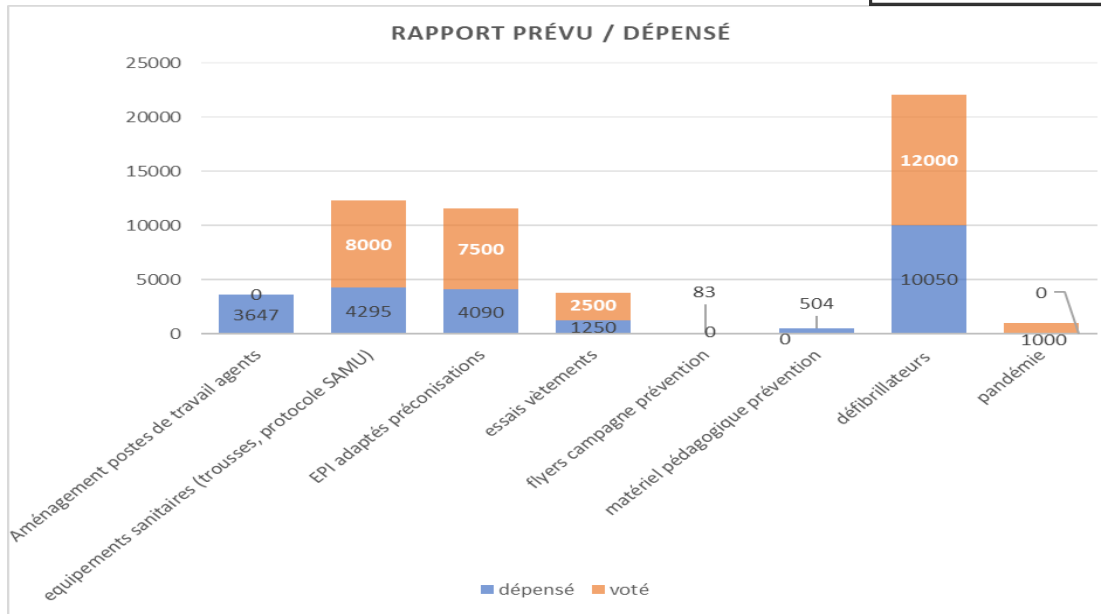
	2025		2025
	BP	Taux d'exécution	
Investissement	48 000€	65%	75 000€
Fonctionnement	30 000€	83%	31 000€

Investissement 2025 :





Fonctionnement 2025 :

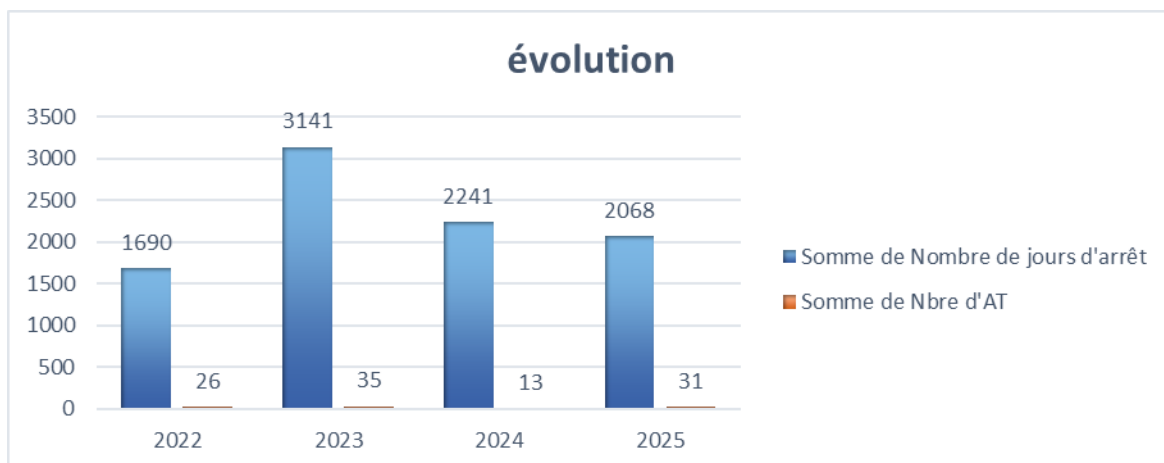


Accidentologie en 2025 :

> 31 accidents de service (71% concernent les femmes), générant 2 068 jours d'arrêt ;

> 7 accidents de trajet, générant 319 jours d'arrêt.

Evolution de l'accidentologie :



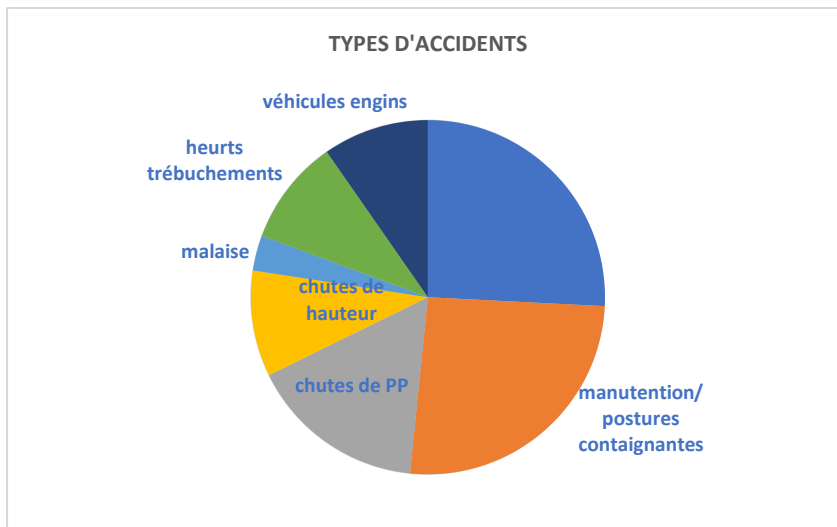
Filières dans lesquelles les accidents ont été enregistrés :

Filière	Hommes	Femmes	Total	Jours d'arrêt	%	ASA
Admin	0	2	2	72	4	1
Animation	2	7	9	66	3	0
Technique	7 + 2	13 + 6	20	1930	93	4
Total	9 + 2	22 + 6	31	3006		5



(8 AT antérieurs ayant incidence sur nos jours d'arrêt de 938 jours)

Type d'accidents :



Maladie professionnelle :

Filière	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'absence	Tableaux MP
Technique	0	1	56	Tbx 57 – 98 – burnout (L461-1 CSS)
Animation	0	1	79	
Total	0	2	135	

4 autres maladies antérieures pros courent encore et ont généré 647 jours d'absence de plus comptabilisées sur l'année 2025

Projections 2026 :

>Promotion de la prévention des risques professionnels :

- **Actions de formation et sensibilisation de l'encadrement**

- Faire vivre le DUERP, identifier les priorités et comment le traduire en plan d'actions
- Accueil des nouveaux arrivants : obligations, enjeux, contenu et méthodologie

- **Réaliser des campagnes de sensibilisation**

- Alcool et drogue



- Sécurité routière
- Ergonomie du poste administrative

- **Faire suite à la sensibilisation en santé mentale des managers vers les agents**

>Continuité les actions sur les risques graves et juridiquement intolérables

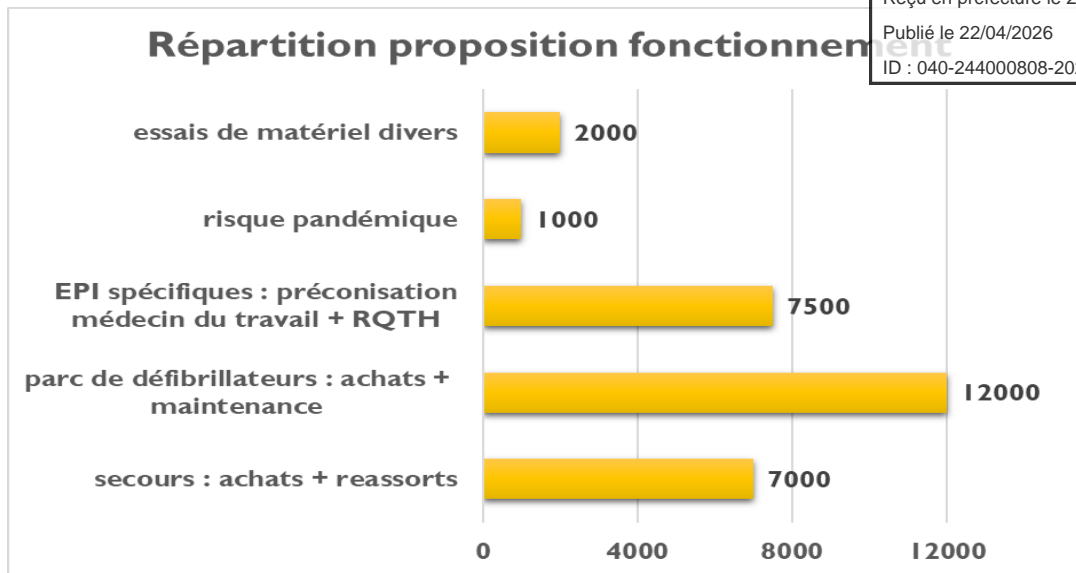
>Maintien dans l'emploi et aménagements des postes individuels

Cela se traduit par les dépenses prévisionnelles suivantes :

>En investissement :

Risque traités et cibles	Montant prévisionnel
Risques liés à l'activité physique et pénibilité : théâtres avec incorporation et essais d'exosquelettes	18 000
Risques de chutes de hauteur Théâtres	8 000
Réserve risques tout service quand urgences règlementaires	4 000
Adaptations des postes suite préconisations + travailleurs RQTH	10 000

>En fonctionnement :

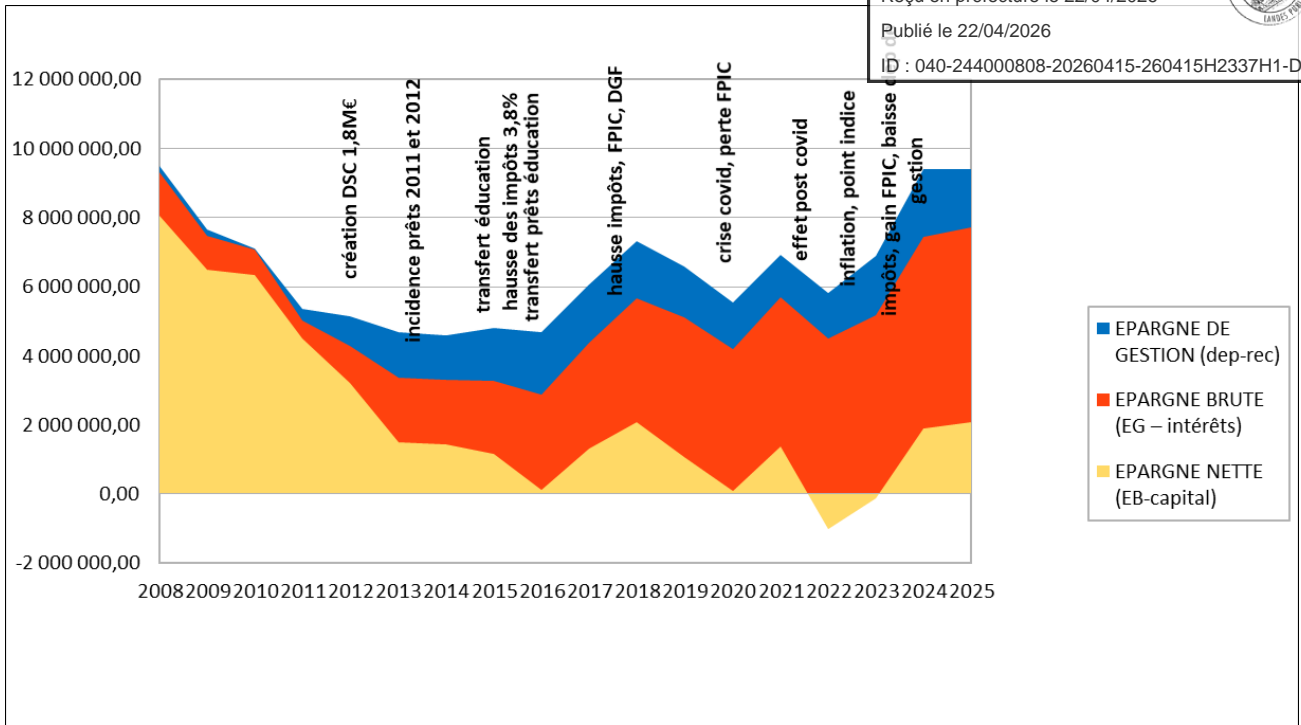


A-3 – L'épargne brute

Le taux d'épargne (recettes réelles - dépenses réelles de fonctionnement / recettes réelles) est de 9,35% en 2015 et de 8,95 en 2017. **Il s'élèvera à 13,35% en 2025 (13,24% en 2024).** La moyenne de l'ensemble des groupements est de 16,6% en 2024.

L'autofinancement en 2025 devrait s'élever à 2,1M€. Cela est le fruit d'une construction budgétaire 2024 et 2025 établie avec responsabilité et rigueur et de manière volontariste pour redresser nos Epargnes entre 2024 et 2026. Cela s'est traduit par des efforts de maîtrise des dépenses de gestion conjugués à des hausses fiscales et de dotations.

Depuis 2018, les efforts de gestion et de désendettement ont permis de reconstituer sensiblement l'épargne brute et depuis 2024 l'épargne nette.



L'épargne de gestion = différence entre recettes et dépenses hors charges financières en fonctionnement.

L'épargne brute = l'épargne de gestion – les frais financiers.

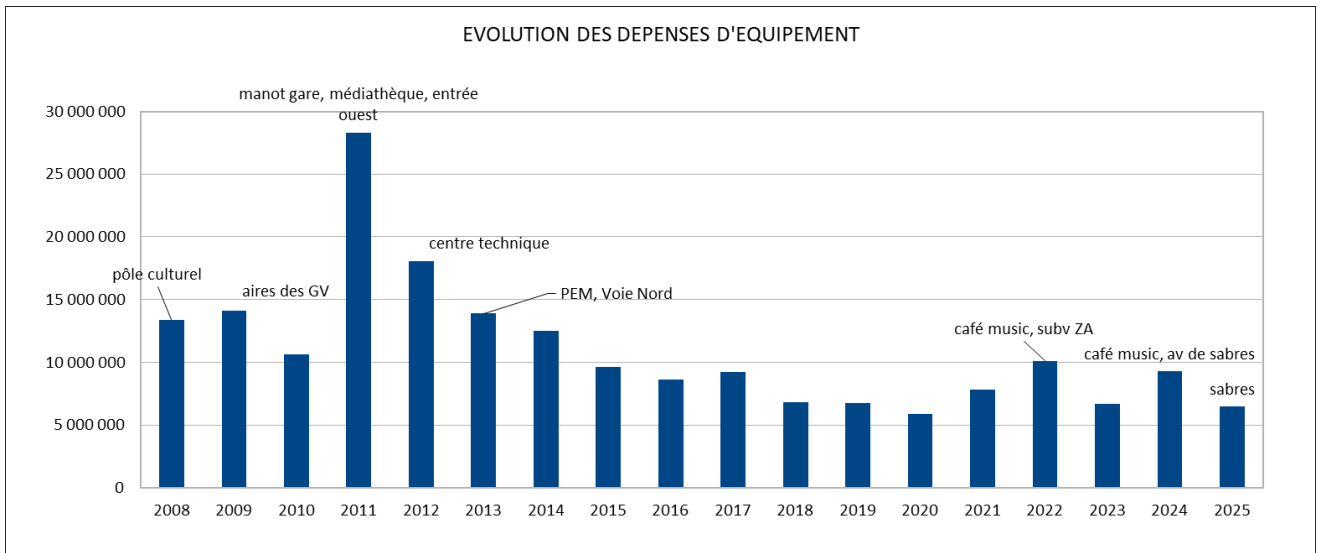
L'épargne nette = l'épargne brute - et le remboursement de l'annuité en capital.

A-4- L'investissement

En matière d'investissement, Mont de Marsan agglomération a investi chaque année en moyenne, entre 2009 et 2025, **10,8 M€ par an, soit 178 M€.**

Entre 2009 et 2017, les investissements s'élevaient à **13,9 M€ par an**

Entre 2018 et 2025, les investissements s'élevaient à **7,4 M€ par an.**



En 2021, les dépenses d'équipements s'élèvent à 7 M€

En 2022, celles-ci s'élèvent à 9,7 M€ avec le versement d'une subvention au budget ZA pour solder l'emprunt obligataire de 10M€, le démarrage du café music.



En 2023, les dépenses s'élèvent à 6,3 M€ et concernent principalement les travaux scolaires et la voirie

En 2024, les dépenses représentent 9,2 M€ et concernent principalement la fin du café music inauguré en septembre 2024, les travaux de l'avenue de Sabres, la participation à la LGV GPSO et les travaux scolaires.

En 2025, nous avons investi 6,5 M€ dont 2,1 M€ de voirie (dont avenue de Sabres), 0,4M€ de solde du café music, 0,9 M€ d'aides au logements et 1,1 M€ de dépenses scolaires.

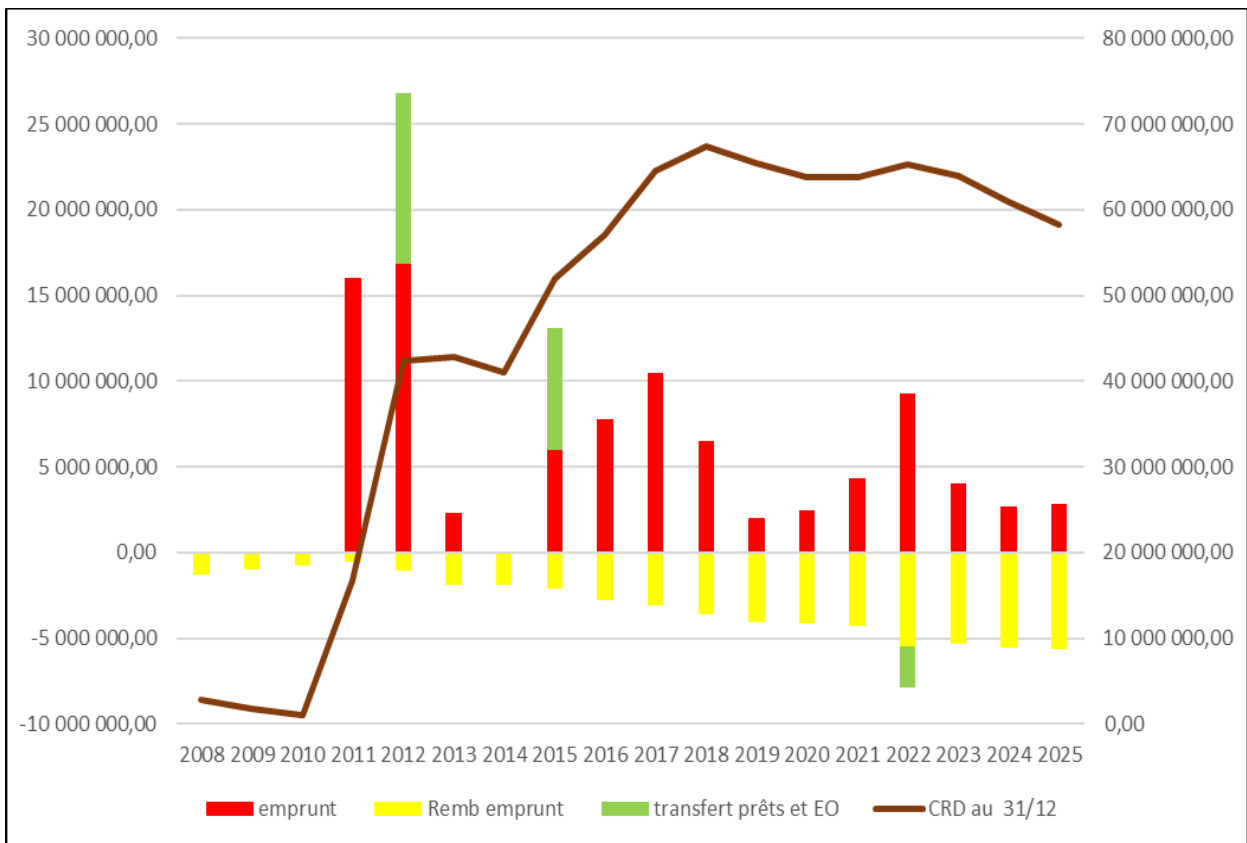
Le taux d'équipement (dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement) a atteint 11,14% en 2025 (20% pour la strate en 2024).

Nos prévisions d'investissement telles qu'inscrites dans notre Plan Pluri-Annuel d'Investissement (PPI) seraient de 5 à 6 millions d'investissement par an.

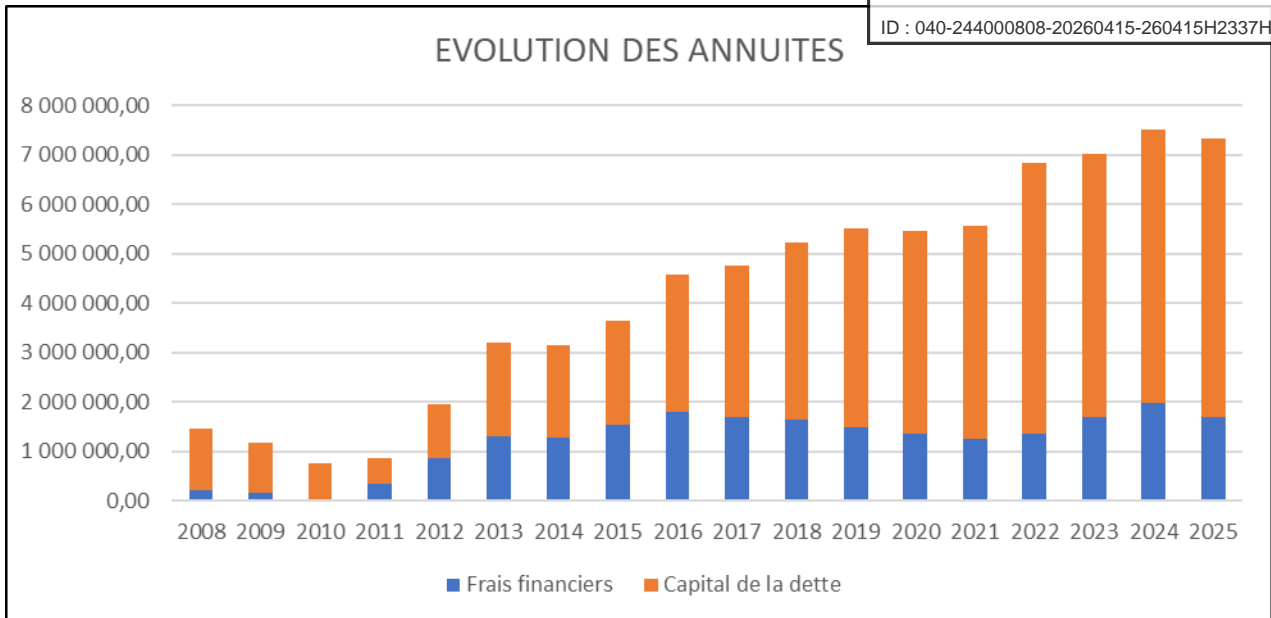
A-5 Évolution de notre endettement Budget Principal Agglo (hors budgets annexes)



	CRD AU 01/01	emprunt	Remb emprunt	transfert pr et EO	CRD au 31/12
2008	4 074 836,79		-1 245 183,00		2 829 653,79
2009	2 829 653,79		-998 516,00		1 831 137,79
2010	1 831 137,79		-732 738,79		1 098 399,00
2011	1 098 399,00	16 006 810,00	-537 396,00		16 696 003,00
2012	16 696 003,00	16 866 832,00	-1 071 623,00	9 900 000,00	42 391 212,00
2013	42 391 212,00	2 340 000,00	-1 893 699,00		42 837 513,00
2014	42 837 513,00		-1 858 780,00		40 978 733,00
2015	40 978 733,00	6 000 000,00	-2 118 301,00	7 127 472,00	51 987 904,00
2016	51 987 904,00	7 801 162,00	-2 764 757,00		57 024 309,00
2017	57 024 309,00	10 511 750,00	-3 066 728,00		64 469 331,00
2018	64 469 331,00	6 536 820,00	-3 584 687,00		67 421 464,00
2019	67 421 464,00	2 004 650,00	-4 043 382,00		65 382 732,00
2020	65 382 732,00	2 500 000,00	-4 101 522,00		63 781 210,00
2021	63 781 210,00	4 300 000,00	-4 300 659,00		63 780 551,00
2022	63 780 551,00	9 300 000,00	-5 488 489,11	-2 393 184,84	65 229 707,00
2023	65 229 707,00	4 000 000,00	-5 349 796,00		63 879 911,00
2024	63 879 911,00	2 678 000,00	-5 546 857,00		61 011 054,00
2025	61 011 054,00	2 822 000,00	-5 637 143,10		58 195 910,90



Evolution des annuités Budget Principal



En matière d'endettement, sur le seul budget principal de notre agglomération (hors budget annexes), en 2025 le stock de dette est de 58 millions d'euros et nous remboursons 5,6 millions d'annuités.

Un effort est entrepris pour, en moyenne, **emprunter moins que le montant remboursé chaque année et ainsi contenir l'endettement.**

Seules les obligations de faire face aux engagements pris avant 2017 (LGV Tours Bordeaux 6,6 millions, remboursement Prêt in fine ZA 9,9 M€) insuffisamment provisionné) nous ont contraint à emprunter davantage en 2022 notamment.

Depuis 2023, pour la première fois depuis 14 ans l'encours de dette baisse, en l'occurrence de 6,4 millions entre 2018 et 2024.

En 2024 il est à noter le passage des régies Eau et Assainissement en EPIC faisant ainsi disparaître du stock de dettes consolidées les emprunts en cours de ces 2 ex budgets annexes (soit 31,9 M€).

Fin 2025, Mont de Marsan Agglomération doit 58 Millions à ses prêteurs pour le budget seul et 62,1 M€ tous budgets.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2024 Strate
Encours de dette / RRF	116%	110%	115%	121%	108%	100%	53%

Le niveau d'endettement de la collectivité doit être étudié au regard de la durée de vie des investissements financés. Il est primordial d'être capable de se désendetter au plus sur la durée de vie de l'investissement. 15 années est la durée conforme pour s'adosser à la durée de vie d'un investissement.

La capacité de désendettement est de 7,5 ans en 2025 (pour le budget principal) et de 8 ans tous budgets confondus.

VISION GLOBALE ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE :

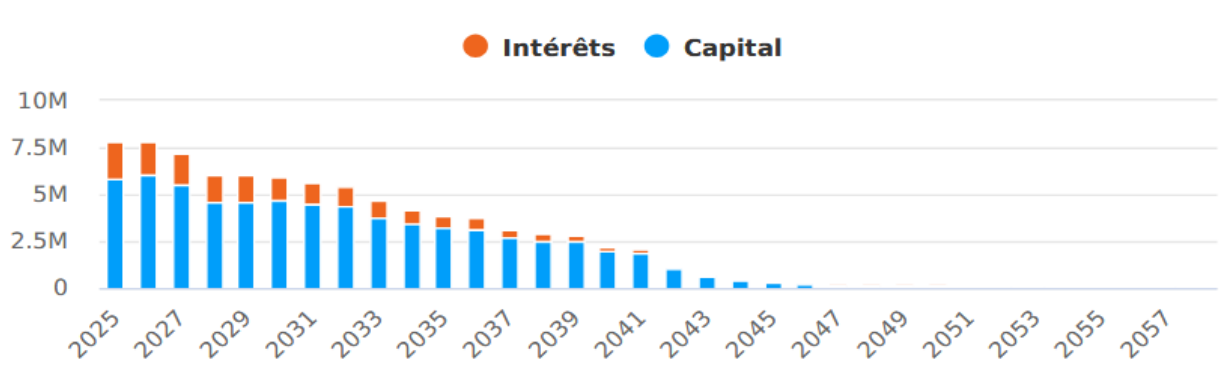


Compte	Budgets	CRD	Poids	Taux moyen
MDM Agglo	Budget principal	58 195 911,20 €	93,65%	2,56%
MDM Agglo	Budget Logements	3 945 420,44 €	6,35%	2,71%
Total		62 141 332 €	100,00%	2,57%

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	65 151 652 €	62 141 332 €	- 3 010 320 €
Son taux moyen s'élève à	2,93%	2,57%	+ 0,33%
Sa durée résiduelle moyenne est de	14 ans	13 ans et 2 mois	-10 mois
Sa durée de vie moyenne est de	7 ans et 10 mois	7 ans et 3 mois	-7 mois
Son nombre de lignes est de	52	51	- 1

Le taux moyen de l'encours du budget principal est de 2,56% en 2025 (2,42% en 2020, 2,93% en 2024).

Tableau d'extinction de la dette globale (budget agglo + logement)



Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2030 et la totalité de la dette sera éteinte en 2061. Sa durée de vie moyenne est de 7 ans et 10 mois. 100% de notre encours est situé en zone 1A de la charte Gissler.

La structure de la dette est la suivante :

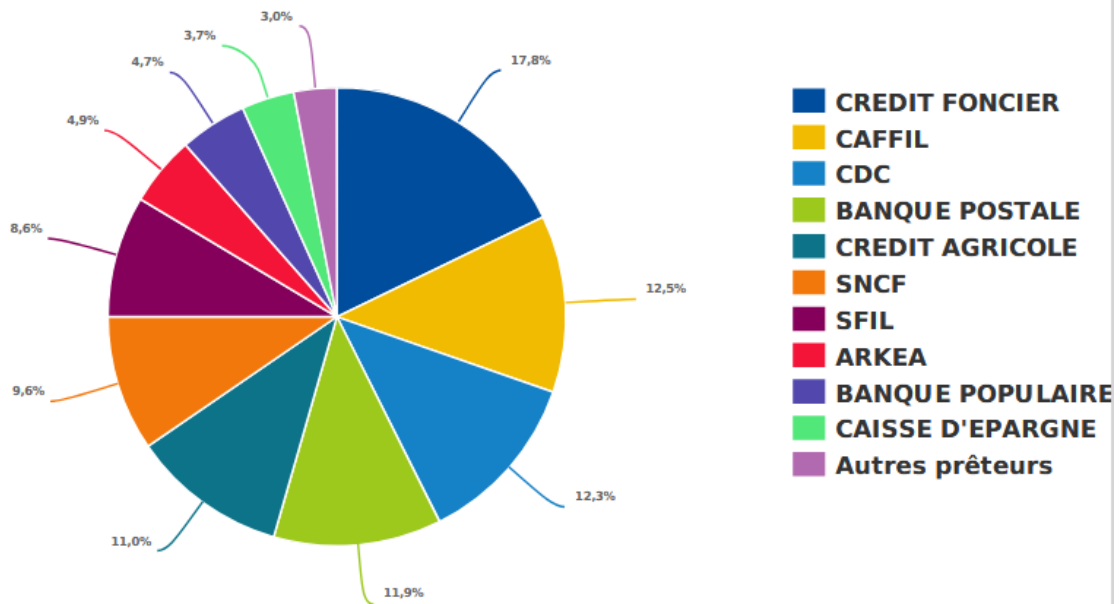
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	44 568 057 €	71,72%	2,38%
Fixe à phase	2 565 950 €	4,13%	3,78%
Variable	4 082 633 €	6,57%	3,18%
Livret A	10 924 691 €	17,58%	2,87%
Ensemble des risques	62 141 332 €	100,00%	2,57%

71,72% de la dette est en taux fixe, 6,57% en taux variable et 17,58% en livret A.



Répartition des prêteurs :

Répartition du CRD par banque en date de visualisation



© Finance Active

8,6% de l'encours est détenu par la SFIL, 12,5% par la CAFFIL, 11,9% par la Banque Postale, 17,8% par le Crédit Foncier, 12,3% la Caisse des Dépôts, 11% par le Crédit Agricole.

B. APRÈS (prospective)

B-1 : Projection à 3 ans de manière consolidée

Depuis 2025, les budgets annexes Eau et Assainissement ne sont plus rattachés au budget principal depuis le passage en EPIC.

Si les pistes d'optimisation des dépenses et des recettes ont été travaillées (et doivent continuer de l'être) pour ce budget 2026, la dernière piste sur la question des compétences devra faire l'objet d'un travail plus approfondi une fois le BP2026 voté pour préparer 2027

Le tableau ci-après illustre l'évolution possible de nos soldes intermédiaires de gestion (Épargne, investissement, emprunts) de manière consolidée sur l'ensemble des budgets, sur la base d'un scénario « fil de l'eau » (sans rien modifier)



SYNTHESE PROSP					
	2025	2026	2027	2028	2029
Charges hors dette de fonct	53 252 908	55 886 481	55 685 641	56 730 361	57 569 933
		4,95%	-0,36%	1,88%	1,48%
Produits de fonctionnement	63 814 666	64 212 207	64 555 829	65 054 668	65 566 296
		0,62%	0,54%	0,77%	0,79%
EPARGNE DE GESTION	10 561 758	8 325 726	8 870 188	8 324 307	7 996 362
Frais financiers	1 822 825	1 756 735	1 798 705	1 822 228	2 201 878
EPARGNE BRUTE (EBE)	8 738 933	6 568 991	7 071 483	6 502 079	5 794 484
Capital de la dette	5 863 145	6 136 905	5 698 661	4 879 695	5 102 094
AUTOFINANCEMENT (CAF)	2 875 788	432 086	1 372 822	1 622 385	692 390
Dépenses hors dette d'invest	6 449 378	6 905 111	6 635 111	6 635 111	6 635 111
Recettes hors emprunt d'invest	2 668 887	2 000 000	1 474 099	1 474 099	1 474 099
Emprunt	2 822 000	3 324 412	4 730 956	4 325 075	5 180 999
Taux d'Epargne	13,69%	10,23%	10,95%	9,99%	8,84%
Encours au 31/12 consolidé avec budgets annexes	62 141 332	59 085 707	64 457 077	63 567 670	63 297 940
C+ de désendettement	7,11	8,99	9,12	9,78	10,92

La projection consolidée affiche des épargnes qui se stabilisent avec les bons résultats des budgets annexes (Transport, Logements et ZA). **L'épargne nette projetée en 2029 resterait positive.**

B-3 : Projection en matière d'investissements

En matière d'investissement, le Plan Pluri Annuel d'Investissement ci-dessous affiche un niveau d'investissement moyen de 6 M€ jusqu'en 2026.

Ainsi nous limiterons notre recours à l'emprunt.

Le PPI pourra être revu à la hausse en fonction du rétablissement de l'autofinancement. Ci-dessous PPI représentant la capacité réelle d'investissement hors expression des besoins des services et arbitrages politiques de 2026 à 2029.

	Nature de la dépense	2026	2027	2028	2029
	ADMINISTRATION GENERALE	633 703	310 000	310 000	310 000
	DEVELOPPEMENT DURABLE	98 138	100 000	100 000	100 000
	ECONOMIQUE	60 000	50 000	50 000	50 000
	POLITIQUE DE LA VILLE	0	1 000	1 000	1 000
	TOURISME	92 548	50 000	50 000	50 000
	SOLIDARITE – LOGEMENT	743 474	659 343	659 343	659 343
	ENSEIGNEMENT	3 572 924	1 050 000	1 050 000	1 050 000
	JEUNESSE	44 500	11 500	11 500	11 500
	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	10 800	2 500	2 500	2 500
	CULTURE	339 500	60 000	60 000	60 000
	EQUIPEMENTS STRUCTURANTS	625 625	550 000	550 000	550 000
	VOIRIE – MOBILITE	3 490 000	3 040 000	3 040 000	3 040 000
	TOTAL DEPENSES	9 711 212	5 884 343	5 884 343	5 884 343
	PREVU PROSPECTIVE	5 810 000	5 540 000	5 540 000	5 540 000



IV – BUDGET 2026 UN BUDGET DE DEBUT DE MANDAT

Le budget de fonctionnement

La construction du BP 2026 a fait l'objet de plusieurs études avec des validations de principe du bureau communautaire sur les propositions et suggestions présentées à la fois sur les dépenses à contenir et sur les optimisations de recettes possibles.

A- Les produits de fonctionnement

FISCALITE :

En matière de fiscalité, il est prévu une actualisation des bases au taux de 0,8%. Mais la récente notification des bases fiscales fait état d'une nouvelle baisse des bases de THRS de 46% (65% en 2 ans) liées aux erreurs déclaratives en 2024. L'ensemble de nos bases progresse de 1,1% seulement au final (1,56% en 2025)

Il est maintenu l'attribution du FPIC.

TARIF USAGERS :

Les tarifs des cantines et garderie de notre agglomération seront stables en 2026

B- Les charges de fonctionnement

La prévision se base sur un fonctionnement normal de la collectivité mais en tenant compte des éléments évoqués plus haut

- **Evolution des charges à caractère général :**
Au plus juste des besoins soit +3% par rapport au Budget voté 2025
- **Evolution de la subvention au CIAS :** reconduction de la subvention 2025, soit 1,8 M€.
- **Evolution de nos politiques publiques :** reconduction de la subvention versée au TDG à l'OTCA et aux clubs sportifs
- **Evolution des dépenses de personnel :** +1,87% estimé
- **La Dotation de Solidarité Communautaire :** maintien du montant
- **Les charges financières** baisseront légèrement (-3%)

C – Quelles sont les priorités ?

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 040-244000808-20260415-260415H2337H1-DE



Les grandes priorités :

EDUCATION

Il est prévu l'extension de l'école Frédéric Mistral sur (450 000 € net de recettes). A défaut le projet ne sera pas poursuivi.

Par ailleurs, il est prévu 700 000 € de travaux dans les écoles selon une priorité fixée par la commission travaux.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ATTRACTIVITÉ

Il s'agit de faciliter la vie des 1850 étudiants qui suivent une des 13 formations Post Bac dispensées à Mont de Marsan au sein des BUT (Université de Pau et des pays de l'Adour), BTS (Duruy/Duruy/Cassaigne/Estève), INSPE (ex IUFM) et IFSI (Infirmières), Campus Landes de la CCI (3 bachelor)

L'accompagnement de nouvelles filières sur le territoire est mise en exergue par le **SLESRI** (Schéma Local d'Enseignement Supérieur) à travers l'émergence de la **cybersécurité, de la santé et du social**

CAMPUS CONNECTE :

Pérenniser le dispositif du Campus Connecté avec ses 2 tuteurs et un 3^{ème} en prévision pour suivre 60 étudiants.

Ce dispositif permet aux jeunes d'accéder à un parcours diplômant de qualité, notamment ceux dont les parents n'auraient pas les moyens de financer des écoles de commerces ou d'ingénieur.



CULTURE ET MEDIATHEQUE

Poursuite du soutien sur le rôle d'attractivité et le développement du Théâtre de Gascogne dans son positionnement départemental et Régional.

PLAN CLIMAT (mise en œuvre stratégie et feuille de route pour 6 ans) :

Optimisation de l'aménagement durable de notre territoire avec la mise en place du PCAET et sa stratégie bas carbone, de réduction des émissions de GES, de sobriété énergétique.

Cela se traduira notamment par :

- le suivi d'un diagnostic énergétique de notre patrimoine ;
- la production des énergies renouvelables : bassin géothermie à Mazerolles, études sur les parkings et les toitures, définition des Zones d'accélération d'énergies renouvelables, études géothermie, filières innovantes hydrogène ;
- encourager les économies d'énergie ;
- intégrer davantage les critères de développement durable dans la commande publique ;



- inventaire des zones humides, remise en état de l'étang de
- développer les circuits courts et l'agriculture de proximité, limiter artificialisation des sols.

BÂTIMENTS :

- Le maintien d'un budget nécessaire pour les mises aux normes, réparations et travaux de sécurité réglementaire des bâtiments ; scolaires.
- réflexion post budgétaire pour l'avenir de la compétence scolaire ;
- Privilégier l'entretien et les travaux sur l'existant ;
- Prendre en considération la baisse de la natalité et des fermetures de classes qui se profilent.



RESTAURATION :

2026 sera marquée la poursuite de l'expérimentation « **Circuit Court** ».

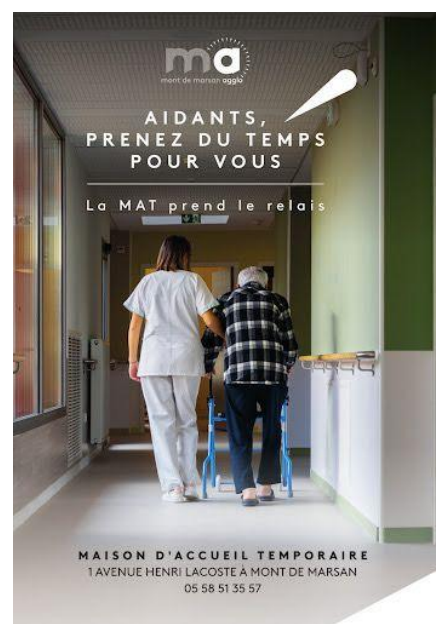
VOIRIE :

- Nous proposons de maintenir un programme de voirie à hauteur de 3,4 M€ avec la fin de l'avenue de Sabres (subventionné à 80%) et le pont de Saint Avit (subventionné à 50%)

SOCIAL :

Nous continuerons d'assurer la solidarité et **l'accompagnement social et médico-social** de nos administrés les plus fragiles en soutenant le CIAS et ses activités avec le maintien de la subvention de 1 870 193 € en 2026

- **MAT** (Maison d'Accueil Temporaire) : Solder les derniers éléments de financement et d'organisation de la Maison d'Accueil temporaire avec la volonté de monter encore d'un cran dans le taux de remplissage et les réponses apportées aux seniors et aux aidants
- **EPHAD** : sécuriser les process et accroître le professionnalisme des prises en charge, innover sur la formation des aides-soignantes et personnels aux contacts des aînés
- **HANDICAP, MAISON AUTISME** : contribution au projet porté par le Conseil Départemental en direction des jeunes adultes porteurs de TSA (Troubles du Spectre autistique).



FORMATION MEDICO SOCIAL / AIDE à LA PERSONNE :



Via le pôle Hébergement du CIAS, une antenne de professionnelle sera installée à l'EPHAD de St Pierre du Mont dans une situation les jeunes élèves.

INNOVATION et AIDES ÉCONOMIQUES :

Maintien des dispositifs d'aides : aides à l'immobilier, aides à la réhabilitation de friches, aides au commerce et artisanat de proximité, soutien à l'innovation, soutien à Initiatives Landes...

Nos aides aux entreprises devront être compatibles avec le PCAET.

CYBER :

Pérennisation du centre de Ressources CYBER

Multiplication des formations

Développement de prestations facturées

MOBILITÉ :

► LGV

Nous continuerons de rembourser le tracé de la LGV TOURS BORDEAUX

Nous continuons de contribuer à la future ligne GPSO

► AIDE PLAN VÉLO :

- une aide de 250 € pour l'achat d'un vélo

- une enveloppe annuelle de 30 000 € de notre agglomération

- nous continuons d'encourager la pratique du vélo.

POLITIQUE LOGEMENT :

Aide construction de logement sociaux et OPAH RU

POLITIQUE de LA VILLE / QUARTIERS :

En partage avec l'Etat et les partenaires de la politique de la ville. Poursuite de la réhabilitation de la résidence Hélène Boucher par CDC Habitat financé par l'ANRU

Budget GEPU & GEMAPI

En fonctionnement le budget prévisionnel s'élève à 458 k€ (GEPU 182k€, GEMAPI 276k€) dont 105k€ d'entretien des ouvrages, 79 k€ d'entretien des fossés et ouvrages de voirie, 65 k€ de charge de personne et 100 k€ de contribution aux syndicats rivières (SAM et SMD).

En investissement, le budget prévisionnel se compose de la poursuite de l'étude « Inventaire zones humides (107k€).

Après la réalisation des études GEMAPI pour le confortement des berges, le programme de travaux de 2024-2025 (Auberge Landaise, la station d'épuration de Conte et le bâtiment Omnisport) est prévu de se poursuivre en 2026 (Berge Terrain de Tennis Montois) pour un montant de 220 k€.

Dans la continuité de 2025, (rue des Tulipes et Ducournau), des travaux sont également prévus pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (avenue de Mazerolles) pour un montant de 60 k€.

Des études (déconnexion, restauration digue) sont également prévus pour un montant de 78 k€.



Le budget investissement prévisionnel s'élève ainsi à 511k€ (382k€).

A noter un résultat reporté de 344 k€ pour équilibrer le budget initial de 718 k€ (500 k€ GEMAPI, 218 k€ GEPU)

Mont de Eau Agglo

Pour information, pour la structure Mont de Eau Agglo, régie de l'eau & de l'assainissement, le budget de fonctionnement s'élève à 6 814 k€ pour le budget Eau et 8 032 k€ pour le budget Assainissement.

Le Budget d'investissement est de 3 000 k€.

Les opérations principales sont :

- La gestion patrimoniale des réseaux : 1 340 k€
- Les infrastructures (réservoirs, forages) : 440 k€
- Les compteurs : 100 k€
- Les installations techniques : 230 k€
- Schéma directeur assainissement : 550 k€